



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 20 JUIN 2024



SOMMAIRE

PROJETS PORTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) - MANDAT 2023 - 2024.....	6
VŒU POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT	10
TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE (TZCLD) – CANDIDATURE DU TERRITOIRE GIVORS – GRIGNY	15
RENOUVELLEMENT DU COFINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET EMPLOI INSERTION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR.....	16
MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	17
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PROJET « QUARTIERS D'ÉTÉ 2024 ».....	18
MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AQUAVILLAGE DE GIVORS	19
DEMANDE DE SUBVENTION À LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT 2024	20
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CITY STADE ET D'UN LOCAL À L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE – QPV CENTRE-VILLE – PRESQU'ÎLE – THOREZ	21
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE PROJET À L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE.....	22
RENOUVELLEMENT DU DON D'ARBRES AUX GIVORDINS	23
ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES-VILLES (FNCV).....	26
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION GIVORS CŒUR DE VILLE.....	26
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE	28
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TIGRE ET DRAGON.....	30
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES DUCLOS	31
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DU COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE – COLLECTIF DES RETRAITÉS	32
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES SAUVETEURS DE GIVORS	32

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES ACTIONS DE GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ (GSUP) 2024 AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON	33
FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE DE GIVORS POUR L'ANNÉE 2023 – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA METROPOLE DE LYON	34
CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER CENTRE-VILLE	35
APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS PENAP 2024-2028	37
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT DE DIFFUSION DE DONNÉES OUVERTES (PROJET « OPEN DATA ») ENTRE LA COMMUNE DE GIVORS ET LA MÉTROPOLE DE LYON	42
ADHÉSION AU DISPOSITIF DE LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH).....	43
CONVENTION 2023-2026 AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON RELATIVE À LA GESTION DE LA HALTE FLUVIALE DE GIVORS.....	43
MAISON DES PROJETS – QPV DES VERNES RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONVENTION DE MISE À DISPOSITION	46
MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE NAUTIQUE DE GIVORS	47
MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE GIVORS ..	48
REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS DES ACTIVITÉS DE LA RAMA.....	49
RÉSISTANCE ADHÉSION AU CONTRAT CADRE TITRES RESTAURANT DU CDG69	50
DEMANDE D'AGRÉMENT AU TITRE DU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE	58
EMPLOIS NON PERMANENTS.....	59
TABLEAU DES EMPLOIS	59

*La séance est ouverte à 19 h00
sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE.- Je demande à l'administration de procéder à l'appel des conseillers municipaux.
(Il est procédé à l'appel.)

35 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Alipio VITORIO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Dounia MEFTAH ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Monsieur Ali SEMARI ; Monsieur Hocine HAOUES ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Monsieur Fabrice RIVA ; Madame Nathalie BODARD ; Madame Edwige MOIOLI.

Absents représentés :

Madame Françoise BATUT procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Tarik KHEDDACHE procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Sonia BRAHMI procuration à Monsieur Ali SEMARI

Absents :

Madame Yamina KAHOU

Monsieur Abdel YOUSFI

Le quorum est atteint.

30 personnes présentes – 3 procurations

M. LE MAIRE.- Je déclare la séance ouverte. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur VITORIO.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

M. VITORIO est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité

M. LE MAIRE.– Je souhaite rappeler quelques informations avant de démarrer le conseil. Je vous rappelle tout d'abord de bien parler devant le micro, car nous avons un nouveau système d'enregistrement de la prise de parole des conseillers. Il n'y a plus de sténo, mais c'est un enregistrement audio. Bien parler au micro est donc nécessaire pour que vos propos soient bien inscrits au procès-verbal.

Comme vous êtes censés le savoir, le 30 juin et le 7 juillet, il y a les élections législatives. Nous sommes à la recherche d'assesseurs.

Je rappelle que la démocratie, ce n'est pas que de voter, c'est aussi de participer et si nous voulons qu'elle perdure, c'est aussi à tout un chacun de participer.

Je voudrais rappeler que nous sommes à la recherche d'assesseurs. Il nous en manque beaucoup, à peu près une quinzaine, pour le 7 juillet et une petite poignée pour le 30 juin.

C'est une obligation pour les élus sauf s'il y a un motif professionnel ou médical. Je le rappelle pour l'ensemble des élus.

Je rappelle aussi, aux concitoyens qui nous regardent, que vous pouvez vous inscrire en appelant en mairie ou en écrivant à l'adresse mail suivante : election@ville-givors.fr.

En outre, je vous informe que les 28 et 29 juin au Parc des Sports, il va y avoir les grands concerts. Le 28 juin, c'est une soirée génération 2000 avec : Amine, Tragédie, Papa London, The Voice - Star Academy Summer Tour et un artiste givordin, El Lobo.

Le 29 juin, à partir de 18h00, est organisée une soirée Musiques du monde avec Niaramy, Karimouche & Supa-Jay et Gnawa Diffusion.

Vous êtes tous cordialement invités à ces grands concerts.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PV du 28 mars 2024

N°1

PROJETS PORTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) - MANDAT 2023 - 2024

M. LE MAIRE.— Le premier projet est porté par le Conseil municipal des enfants pour le mandat 2023-2024, je salue leur présence ici. Je vais suspendre la séance, car seuls les conseillers et les élus peuvent parler au conseil municipal.

Je vais donc suspendre la séance de façon symbolique, mais nous allons continuer à enregistrer à la fois les débats, que ce soit en audiophonie ou en image sur le site Internet de la ville.

Je vais demander à l'ensemble des conseillers du CME, au maire, à et l'ensemble des jeunes élus de venir ici, ainsi qu'à Madame FERNANDES. Je tiens vraiment à la remercier, ainsi que le service pour tout l'accompagnement réalisé durant cette année. Je vais également demander à Monsieur le Maire et à sa Première adjointe de venir à mes côtés et je vais laisser ma place.

Je tiens également à remercier les parents qui sont dans la salle et qui ont accompagné leurs enfants tout au long de l'année. C'est un exercice démocratique important, merci à vous tous.

Applaudissements

M. LE MAIRE.— C'est le fruit d'un an de travail pour les élèves et je laisserai le soin à Madame FERNANDES d'en dire deux mots. J'espère que nous ferons aussi la même chose avec ceux qui vont vous remplacer à partir du mois d'octobre.

Je vais céder ma place au président du CME, au maire, il est à la fois le maire et préside le Conseil municipal des enfants. Ils ont quelques mots à nous dire. Ensuite, je vais rouvrir la séance du Conseil municipal et vous allez voir comment les conseillers municipaux, les élus vont voter votre délibération. Monsieur le Maire, je vous cède la place.

Applaudissements

Monsieur le Maire donne la parole au CME

WALID, MAIRE du CME -- Bonjour, Monsieur le Maire et tous les élus. Depuis l'installation du conseil municipal des enfants, nous nous rendons chaque mois pour travailler sur des projets. Ce soir, nous voulons vous le présenter en commençant par parler de sport.

À Givors, il faut faire plus de sport, il y a du football, du tennis et du basketball.

CAMILO, élu du CME – Le sport permet d'être en bonne santé et c'est bien de se dépenser pour notre corps et notre cœur. N'oubliez pas les étirements à la fin pour ne pas avoir de courbatures. Le sport nous apprend aussi à ne jamais abandonner et nous bougeons pour Givors. C'est pourquoi le



15 juin il y a eu une journée sportive au Palais des Sports pour participer seul, en famille ou avec des amis.

EDEN, élu du CME – Continuez à faire du sport, que les animations continuent et invitez vos amis.

MARWA, élue du CME – Bonjour, Monsieur le Maire et à tous les élus. Nous voulons faire des petites vidéos qui parlent de Givors pour montrer que c'est une belle ville. Il y a plein de choses à faire, il y a la Maison du Fleuve et d'autres endroits très jolis, une ville Innovante, Vivante, Originale, Rayonnante et Sportive.

Vous avez remarqué : Grandir, Innover, Vivre, Original, Rayonner et Sportif, ce sont les lettres de GIVORS, en plus, ce sera gratuit pour tout le monde. Merci pour votre soutien.

MELANIE, élue du CME – Bonjour, Monsieur le Maire et à tous les élus. Nous avons de grands projets pour vous, nous pensons à tout le monde. Notre but est d'améliorer la planète, d'être respectueux de la nature et de sensibiliser l'ensemble des Givordins sur la propreté et la protection de l'environnement. Nous voulons une ville dynamique, mais aussi écologique. C'est pour cela que nous avons trois grands projets.

ALIZEE, élue du CME – Le premier consiste à avoir plus de compostage à Givors. Pourquoi ? Car cela diminue les déchets dans les poubelles, car c'est être responsable pour la planète.

MELANIE, élue du CME – Le deuxième consiste à mettre des affiches et des slogans sur des panneaux près des poubelles, sur les chantiers de randonnée ou encore sur les bâtiments publics. Par exemple : « Jette tes déchets à la poubelle et la vie sera plus belle ».

Pourquoi ce projet ? Pour rappeler aux gens de façon ludique que le tri des déchets est important pour l'écologie et la propreté ainsi que le bien-être de tous.

ALIZEE, élue du CME – Le troisième consiste à rendre nos poubelles plus amusantes pour faire repenser aux gens qu'il est important de jeter dans les poubelles et non à côté. Nous avons vraiment à cœur notre ville, aidez-nous à faire de Givors un endroit fantastique et spécial. Nous adorons aider la planète et l'améliorer, c'est notre devoir à tous et à toutes. Nous comptons sur vous.

Merci de nous avoir écoutés.

Applaudissements

ASSIAYA, élu du CME – Bonjour, Monsieur le Maire et tous les élus. Nous tenons à cœur notre ville, donc aidez-nous à faire de Givors une ville fantastique pour les grands et les petits.

SANNA, élue du CME – Et aussi pour les personnes à mobilité réduite.

LINA, élue du CME – Nous pensons à tout le monde.

SANNA, élue du CME – C'est pour cela que nous voulons installer une balançoire accessible à tous.

LINA, élue du CME – Et pourquoi pas aménager les trottoirs de la ville pour faciliter la circulation des gens qui ont du mal à se déplacer.

ASSIAYA, élue du CME – J'espère que nos projets vous plaisent. Merci pour votre écoute.

Applaudissements

Monsieur le Maire a repris la parole

M. LE MAIRE.– Merci, les enfants. Simplement vous dire que vous avez fait un travail formidable et maintenant, vous allez voir, nous allons demander à Madame FERNANDES de rapporter la délibération.

Je vais reprendre la main, vous allez rester à nos côtés, je vais demander aux adjoints de revenir en place pour pouvoir voter la délibération. A partir du moment où ils l'auront votée, que la préfecture l'aura validée, nous pourrons mettre en œuvre vos projets.

Les adjoints vont reprendre, vous restez à nos côtés, excusez-nous. Ils peuvent rester assis, comme cela, vous restez à nos côtés le temps du vote, pour la symbolique.

Je rouvre la séance du conseil municipal. Par conséquent, le projet de délibération porté par le Conseil municipal des enfants pour le mandat 2023-2024.

Mme Isabelle FERNANDES.– Bonsoir à tous.

Le Conseil municipal des enfants est un comité consultatif créé à Givors par délibération n° 4 du conseil municipal du 27 janvier 2022. Comme vous avez pu le voir, il a pour principal objet la sensibilisation des élus enfants à la vie commune et l'apprentissage de la citoyenneté adaptée à leurs âges.

Chaque année, les enfants élus identifient collectivement les projets qui leur tiennent à cœur, ils en ont beaucoup parlé et ils travaillent chaque mois à leur mise en œuvre en rencontrant les différents services de la Ville qui les aident à préparer les projets choisis.

J'en profite pour les remercier et tous les services de leur disponibilité et de l'accueil qu'ils réservent à chaque fois à l'ensemble des élus enfants et du temps qu'ils accordent à ces séances.

En ce sens, vous avez eu un descriptif bien présenté et avec enthousiasme. Je vais juste rappeler les titres des projets. Pour le mandat annuel en cours, nous avons des propositions d'installation d'aménagements accessibles aux enfants et personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse d'aménagements ludiques ou d'aménagements nécessaires au quotidien des personnes concernées.

Là, la proposition du Conseil municipal des enfants est d'avoir en place une balançoire PMR dans le secteur Presqu'île-Thorez afin que tous les enfants puissent jouer ensemble.

Ils envisagent également, comme ils ont dit, d'installer des rampes dans certains endroits stratégiques de la ville pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

L'installation de ces aménagements pourra être financée pour partie par le budget d'investissement alloué cette année au service Démocratie locale de la Ville. La Métropole de Lyon sera également interpellée pour les aménagements relevant de sa compétence.

La sensibilisation à la propreté de la ville et au respect de l'environnement. Vous avez remarqué que nos élus enfants sont soucieux de valoriser l'image de la ville et que chacun respecte les espaces publics. Ainsi, ils souhaitent développer des affichages spécifiques visant à sensibiliser les adultes et les plus jeunes aux écogestes en utilisant des slogans humoristiques et des illustrations réalisées par les enfants.

Ces affichages pourront être installés à proximité des bacs de compost, des panneaux, comme ils vous l'ont expliqué.

En ce sens, la Direction de la Communication et de l'Événementiel et la Direction des Services Techniques de la ville pourront assister le CME dans la mise en œuvre de ces projets.

Enfin, pour la partie réalisation, leur souhait est également de réaliser des courtes séquences filmographiques, des petites capsules vidéo, pour faire la promotion de la ville en s'appuyant sur chacune des lettres de Givors. Je le rappelle : Grandir, Innovante, Vivante, Originale, Rayonnante et Sportive.

Les élus du CME souhaitent préparer des petits textes et slogans avec le concours et l'appui de la Direction de la Communication et de l'Événementiel.

Pour tous ces projets, la Ville soutient les projets des élus du CME en allouant un budget d'environ 10 000 € aux actions proposées, pouvant varier en fonction de l'évolution de ces projets.

Dans ces conditions et fort de tout cela, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les projets proposés par le CME et à allouer un budget auxdits projets, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces projets ;
- de dire que les dépenses seront imputées au budget communal 2024.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des prises de parole ? Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Les enfants, c'est voté à l'unanimité, toutes mes félicitations.

Applaudissements

M. LE MAIRE.— Le Conseil municipal des adultes a soutenu tous vos projets. Maintenant, reste à l'administration qui est derrière moi de les mettre en œuvre.

Merci à vous, les enfants. Nous allons vous libérer. Merci aux parents. Merci à tous.

Merci pour ce moment de démocratie partagé avec les futurs adultes de demain et merci à vous tous.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
33 voix pour**

DÉCIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre les projets proposés par le CME et à allouer un budget auxdits projets, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces projets ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget communal 2024.

N°2

VŒU POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT

M. LE MAIRE.— Je passe au projet n° 2 : vœu pour la paix au Proche-Orient. J'en suis le rapporteur.

Suite aux massacres du Hamas commis le 7 octobre en Israël, causant la mort de près de 1 200 personnes, le gouvernement d'extrême droite israélien a lancé une entreprise meurtrière contre les Palestiniennes et les Palestiniens de la bande de Gaza, causant la mort de plus de 36 000 personnes, dont plus de 14 000 enfants selon l'UNICEF.

Depuis plus de huit mois maintenant, nous observons, avec impuissance, l'aggravation quotidienne de la situation au Proche-Orient et à Gaza.

Chaque jour, les massacres de civils se poursuivent. La famine sévit en raison du siège complet de la bande de Gaza. Ses habitants n'ont plus aucun lieu de refuge. 55 % des bâtiments de cette étroite bande de terre ont été endommagés ou détruits. L'aide humanitaire est désorganisée. Les soins ne peuvent plus être assurés. Tout le territoire est dévasté. Le droit international est quotidiennement bafoué.

Le constat est accablant.

Face à la violence quotidienne, la Ville de Givors refuse tout fatalisme et, comme depuis le début de son conflit, appelle à la paix. Ce conflit ne trouvera pas de solution durable par la guerre et la voix des armes.

À rebours des discours mortifères des va-t-en-guerre, nous exigeons de la communauté internationale qu'elle montre une autre voie, et s'engage pleinement pour appliquer le droit international, atténuer les souffrances humaines et protéger les innocents.

Plus que jamais, il nous faut faire la paix et non la guerre ; créer et non détruire ; comprendre et non haïr ; partager et non accaparer ; inclure et non exclure. Nous sommes le produit de la multiplicité du monde, soyons unis dans nos différences.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, la Ville de Givors :

- soutient la demande du Procureur de la Cour Pénale Internationale pour l'émission d'un mandat d'arrêt contre trois dirigeants du Hamas et contre le Premier ministre et le ministre de la Défense israéliens ;
- demande l'ouverture et le respect de couloirs humanitaires ;
- exige un cessez-le-feu immédiat et durable ainsi que la libération de tous les otages et prisonniers politiques ;
- appelle à la mise en place de la solution à deux États, portée par l'ONU ;
- appelle la France à la reconnaissance de l'État de Palestine, comme l'ont fait récemment l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovénie.

Par ce vœu, la Ville de Givors demande au Président de la République d'agir. Le moment utile de la reconnaissance est venu. Il est venu le temps de créer un chemin de paix, de se doter de moyens pour la reconstruction de Gaza et d'assurer la liberté et la sécurité des peuples israéliens et palestiniens.

Cet appel à la paix et à la fraternité, nous souhaitons qu'il soit entendu au-delà de nos frontières nationales, dans notre pays et également dans notre ville. Nous appelons à un respect inconditionnel de la République, de ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Pas plus que notre monde, ne laissons pas notre pays se fracturer plus encore : nous combattons avec force la recrudescence des actes racistes, en tout lieu et en tout temps.

Y a-t-il des votes contre ? Voulez-vous prendre la parole, Monsieur RIVA ?

M. Fabrice RIVA.— Monsieur le Maire, dans votre volonté apparente de sécuriser le Proche-Orient à défaut de parvenir à sécuriser la Ville de Givors, dont vous avez la charge, il semble vous avoir échappé que la conduite des affaires étrangères, dans la pratique constitutionnelle de la V^e République relève du domaine réservé du Président de la République et non de la compétence administrative des communes.

À travers ce vœu, votre immixtion dans le domaine de la conduite des affaires étrangères de la France révèle peut-être après votre tentative avortée de candidature aux élections législatives une nouvelle ambition qui vous serait venue à l'esprit pour rejoindre Paris en postulant cette fois pour prendre la tête du quai d'Orsay et abandonner ainsi une charge de maire que comme le révèle un article récent de *Lyon Mag'*, vous commencez visiblement à trouver pesante.

Cette immixtion reste toutefois surprenante et c'est à ma connaissance la première fois qu'à travers un vœu, vous prétendez vouloir peser sur la conduite des relations internationales. Nous ne vous avons pas entendu réclamer la condamnation de l'Azerbaïdjan lors de l'intervention récente des forces azéries en Arménie malgré les risques de réitération du génocide arménien après celui commis par les Turcs au début du XX^e siècle que cette agression comportait.

Nous ne vous avons pas entendu non plus réclamer la condamnation du régime islamiste de Khartoum au sujet des massacres commis au Darfour et des risques de génocide qui frappe également cette région.

Devons-nous vous rappeler que conformément à ce que je viens d'énoncer, l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local. Il va donc falloir nous expliquer quel intérêt local vous avez identifié pour importer au sein du Conseil municipal le conflit israélo-palestinien.

En attendant, ce vœu échappe à votre domaine de compétence, il y échappe sur la forme pour les raisons juridiques que nous venons d'évoquer, mais il y échappe également sur le fond comme le révèle la lecture de son contenu.

En effet, dans votre volonté de stigmatiser l'État d'Israël et son gouvernement démocratiquement élu, vous qualifiez l'exécutif de cet État de gouvernement d'extrême droite, votre conseiller en affaires étrangères a donc visiblement oublié de vous préciser que suite aux crimes de masse terroristes commis par les islamistes du Hamas, le 7 octobre, l'État d'Israël est dirigé depuis le 12 octobre 2023 par un gouvernement d'union nationale dans lequel les trois quarts du spectre politique israélien sont représentés.

Mais il est vrai que tout ce qui n'appartient pas à l'extrême gauche comme vous est systématiquement considéré à vos yeux comme étant d'extrême droite. A contrario, vous oubliez de préciser que le Hamas est un mouvement islamiste terroriste, dont le caractère antisémite s'exprime dans l'ambition affichée d'exterminer tous les Juifs d'Israël. C'est cette ambition qui s'est manifestée dans l'attaque terroriste du 7 octobre qui a conduit en représailles à l'intervention de l'armée israélienne à Gaza et aux pertes civiles collatérales que votre proposition de vœu évoque pour le coup, longuement.

Vous oubliez également de préciser que le Hamas est le principal responsable des bombardements d'hôpitaux et d'écoles qui surviennent à Gaza puisque comme tous les mouvements islamistes, il

utilise systématiquement ces infrastructures pour y faire stationner des troupes et des PC opérationnels. Sans doute ignorez-vous que le droit à la guerre n'accorde aucune protection à ce type de bâtiment qui à partir du moment où précisément aucun belligérant n'utilise ces infrastructures à des fins militaires.

Vous oubliez aussi de préciser qu'en prenant des otages français, le 7 octobre, le Hamas s'est également attaqué à la France et que ce mouvement terroriste doit donc être considéré comme ennemi de notre pays. Ainsi, en l'état, ce vœu partial et déséquilibré n'est acceptable, ni sur la forme ni sur le fond, d'autant plus qu'il peine à masquer les fins de clientélisme politique communautariste que vous visez par cette inscription à l'ordre du jour dans un contexte où vos amis d'extrême gauche du mouvement LFI viennent déjà d'attiser la haine antisémite en conduisant toute leur campagne aux élections européennes sous le slogan « Free Palestine ».

À l'heure où l'opinion publique vient d'être profondément bouleversée par l'agression antisémite et le viol par trois sauvages nourris à la haine antisémite attisée par l'extrême gauche d'une enfant de confession juive de 12 ans, je ne peux que vous encourager à vous ressaisir, Monsieur le Maire, et abandonner votre idée de vœu. Vous n'avez sans doute pas besoin de cela pour aggraver votre cas alors que vous êtes déjà visé par un dépôt de plainte de l'association Avocats sans Frontières pour avoir laissé prospérer un commentaire d'apologie du terrorisme sous l'une de vos publications après les massacres terroristes du 7 octobre.

Pour toutes ces raisons, le groupe Givors Fièvre votera contre ce vœu au contenu indigne et entaché d'illégalité. Je vous remercie.

M. Hocine HAOUES.— Le 7 octobre était une horreur, effectivement, sauf que vous commencez l'histoire le 7 octobre. Cela fait depuis 1948 que le peuple palestinien subit la colonisation, l'expropriation, la torture et j'en passe, et vous validez encore une fois l'ignoble. Même dans la guerre, il y a des règles, il y a des lois qui s'appliquent aux dirigeants israéliens comme à tout un chacun.

Vous faites un amalgame avec l'Azerbaïdjan. Vous tombez très mal, car l'armement fourni à l'Azerbaïdjan, c'était le gouvernement d'extrême droite d'Israël qui l'a fourni. Nous ne pouvons pas dire que ce gouvernement est un gouvernement de paix et de partage. Justement, depuis son arrivée au pouvoir, il n'a fait qu'attiser la haine, la destruction.

Même dans la guerre, je vous répète, il y a des règles qui n'ont pas été respectées depuis le début et là, Monsieur, je ne veux même pas préciser son nom, il n'a pas plus de droits que les autres dirigeants, la CPI veut le juger et il sera jugé, malgré Monsieur RIVA.

M. Foued RAHMOUNI.— Monsieur RIVA, je ne veux pas répondre à tout le laïus que vous venez de nous développer. Simplement, peut-être nous concernant pour ce qui est de l'équipe de Construisons Ensemble, s'il y a bien quelque chose qui nous caractérise, c'est la constance.

J'ai sous les yeux le compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2022 où vous avez voté un soutien au peuple ukrainien qui venait de se faire agresser par la Russie. Là, pour le coup, nous étions aussi sur une question d'ordre de politique étrangère. Pourtant, cela ne vous a pas empêché de voter cette délibération.

Aujourd'hui, sur le conflit israélo-palestinien, vous avez décidé de tenir une autre position. Pour le coup, cela vous appartient. Pour ce qui est de l'équipe de Construisons Ensemble et puis je suis certain que l'équipe de Givors en Grand 2021 va également s'associer au vote de ce vœu. Pour nous, c'est la constance, la paix entre tous les hommes, toutes les femmes de cette Terre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.— Monsieur SEMARI.

M. Ali SEMARI.— Je veux répondre par rapport à Monsieur RIVA, car je constate aujourd'hui que le RN porte l'étendard de l'antisémitisme. Il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis. Mais franchement, là, c'est grotesque. Simplement dire que nous adhérons totalement à ce vœu. Je voudrais simplement rajouter que l'État français arrête de vendre des armes à l'État d'Israël.

M. LE MAIRE.— Vous êtes coutumier du fait, Monsieur RIVA. Ce qui est insupportable, c'est cette calomnie sur l'antisémitisme. Je n'ai pas été danser à Vienne chez les Waffen-SS, c'est bien Marine LE PEN. La création du Rassemblement national, ce sont bien les collabos, c'est bien par des gens qui ont fait partie de la Waffen-SS. Je n'ai pas dit que les fours étaient un détail de l'histoire, c'est Jean-Marie LE PEN, c'est votre représentation, c'est ce que vous êtes.

Aujourd'hui, venir nous donner des leçons sur l'antisémitisme, sur quelque chose que nous combattons pleinement, je tiens à dire que c'est purement et simplement scandaleux de votre part. En même temps, c'est la musique ambiante que vous essayez de faire marcher dans les médias sur le plan national. Je trouve cela petit, mais que voulez-vous ?

En tout cas, ce vœu est équilibré et juste, nous appelons à la paix, c'est bien cela qu'il faut retenir. Givors sera une ville de paix et appellera toujours à la paix entre les peuples. Et là où nous pourrons le faire et dès que nous pourrons le faire, nous le ferons. Aujourd'hui, ce vœu se veut cela uniquement. Je vais passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Deux votes contre. Il faut que je donne à l'administration les votes contre, c'est Givors Fièvre : Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Y a-t-il des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté. Merci pour tous les autres et merci pour ce vœu.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
31 voix pour, 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD)**

DÉCIDE

- DE SOUTENIR la demande du Procureur de la Cour Pénale Internationale pour l'émission de mandats d'arrêt contre trois hauts dirigeants du Hamas et contre le Premier ministre et le ministre de la défense israéliens ;
- DE DEMANDER l'ouverture et le respect de couloirs humanitaires ;
- D'EXIGER un cessez-le-feu immédiat et durable ainsi que la libération de tous les otages et prisonniers politiques ;
- D'APPELER à la mise en place de la solution à deux États, portée par l'ONU ;
- D'APPELER la France à la reconnaissance de l'État de Palestine, comme l'ont fait récemment l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovaquie.

N°3

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE (TZCLD) – CANDIDATURE DU TERRITOIRE GIVORS – GRIGNY

M. Foued RAHMOUNI.— Nous allons revenir à une actualité locale, si vous me permettez cette petite facétie.

Le projet Territoire zéro chômeur de longue durée est un projet de longue haleine mené en partenariat avec la Ville de Grigny où l'objectif est de pouvoir créer une Entreprise à but d'emploi sur notre territoire.

La philosophie de ce qu'est Territoire zéro chômeur de longue durée, c'est que l'emploi est un droit et non pas une forme de privilège que nous aurions selon les péripéties ou les parcours de vie des uns et des autres.

Je dis un projet de longue haleine, car cela fait depuis bientôt quatre ans que nous sommes engagés sur ce projet entre les villes de Givors et de Grigny. Aujourd'hui, le sens de cette délibération est la toute dernière pierre à l'édifice de notre candidature qui sera transmise entre les mains du Fonds d'expérimentation. Nous espérons une réponse positive pour voir sur Givors et Grigny l'ouverture de la future entreprise à but d'emploi qui s'appelle « J'ai trouvé », nous l'espérons d'ici la fin d'année 2024.

Je vous demande, chers collègues, d'accepter cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y réfèreraient.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Vous allez continuer, mais avant cela, il faut nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la future association. Je dois faire un appel à candidatures. Êtes-vous candidat ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de faire le vote à main levée.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Monsieur RAHMOUNI, vous êtes désigné comme représentant titulaire et je suis le représentant suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la candidature de la Ville de Givors, en partenariat avec celle de Grigny, à la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;
- D'AUTORISER le dépôt du dossier de candidature dans les conditions susmentionnées ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette candidature ;
- DE NOMMER Monsieur Foued RAHMOUNI au titre de représentant titulaire et Monsieur le Maire, Mohamed BOUDJELLABA, au titre de représentant suppléant de la Ville de Givors au sein du conseil d'administration de l'association gérant l'EBE conformément aux projets de statuts ci-annexés ;
- D'APPROUVER le soutien financier concernant le développement de la future entreprise à but d'emploi qui sera conventionnée par le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au budget communal 2024.

N°4

**RENOUVELLEMENT DU COFINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET EMPLOI
INSERTION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR**

M. Foued RAHMOUNI.— Toujours dans la lignée de la délibération précédente, il s'agit de renouveler aussi le cofinancement de l'équipe projet qui porte ce projet Territoire zéro chômeur sur le territoire de Givors-Grigny.

Il s'agit de renouveler le principe du financement de ce poste. Je vous demande, chers collègues, de voter positivement cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rapporteraient. Merci.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER le renouvellement de la convention de partenariat avec la commune de Grigny pour le financement et la mutualisation du poste « chef de projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention ci-jointe ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville.

N°5

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

M. Azdine MERMOURI.— Dans la continuité du travail qui a démarré depuis le début du mandat, à savoir l'amélioration de la prise en charge des enfants dans le cadre des activités périscolaires et de loisirs, nous souhaitons faire évoluer le travail déjà commencé.

Pour rappel, le travail accompli à l'heure actuelle :

- un service périscolaire réorganisé avec un nouveau responsable des services périscolaires et une coordinatrice ;
- une entrée en formation diplômante de plusieurs correspondants scolaires viendra s'accroître sur la rentrée suivante ;
- une stabilisation et la montée en compétences du personnel.

Sur l'année 2023-2024, nous avons continué ce travail pour repenser les temps périscolaires en vue :

- d'améliorer à la fois la qualité de ce service ;
- d'ouvrir ce service de façon plus large sans restriction à toutes les familles ;
- de simplifier les démarches des usagers avec le portail ;
- mettre en conformité les exigences d'un périscolaire dit accueil de loisirs.

Sur la rentrée de septembre 2024, des nouveautés arrivent sur l'encadrement du périscolaire, ce que je disais en préambule :

- suppression de la distinction des accueils, plus de distinction entre l'accueil périscolaire, ateliers et garde ;
- l'ouverture du temps périscolaire le matin et le soir sans aucun critère, chose entièrement innovante et à tout âge, depuis la maternelle jusqu'à l'école élémentaire ;
- nous instaurons deux temps : un temps dit « Temps'Tôt » qui démarrerait de 16h30 à 17h15 et un « Temps'Tard » de 17h15 à 18h00. Il y aura uniquement deux temps, l'accueil temporaire ne sera plus d'actualité afin de pouvoir installer des activités qualitatives pour les enfants ;
- une inscription dite au forfait qui a pour vocation à apporter un avantage financier significatif pour les familles de façon générale et apporter une simplification de l'administration.

Il y a plusieurs éléments techniques liés au logiciel que je mets sous silence. Les grandes lignes, c'est une amélioration à la fois du temps éducatif sur le temps périscolaire, une prise en charge beaucoup plus large et une tarification qui se veut être beaucoup plus favorable aux familles.

Je vous demande de vouloir approuver ce nouveau règlement qui reprend ce que je viens d'exposer.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Voté à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER la modification des règlements intérieurs des activités périscolaires et extrascolaires.

N°6

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PROJET « QUARTIERS D'ÉTÉ 2024 »

M. Foued RAHMOUNI.— La Caravane des Animations aura lieu cette année, les 10, 11, 12, 17, 18, 19, 24, 25 et 26 juillet. Nous commencerons par le centre-ville et puis nous enchaînerons par le quartier des Plaines pour finir sur le quartier des Vernes.

La Caravane des Animations, ce sont des dizaines d'animations gratuites pour petits et grands, n'hésitez pas à en parler et à venir en profiter bien évidemment. Le sens de cette délibération, pour

permettre de compléter la programmation que nous avons préparée avec les services municipaux, il s'agit de solliciter auprès de l'État la somme de 16 320 €.

Chers collègues, je vous demande de voter positivement cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

M. LE MAIRE.— Je profite de cette délibération pour dire qu'il y aura un programme très riche en termes d'animation sur le territoire de la ville, là aussi pour à la fois les grands et les petits.

Je rappelle notre traditionnel feu d'artifice le 13 juillet, sur les quais du Rhône ; ensuite, du 8 juillet au 24 août l'Aquavillage au Centre nautique. Nous venons de parler des caravanes des animations, il y a le village petite enfance au Parc de la Maison du Fleuve Rhône du 6 au 26 juillet et deux cinémas plein air au mois d'août et vous avez aussi avec un riche programme à l'espace jeunesse et à l'accueil de loisirs à la RAMA. A cela s'ajoute le chantier international du château Saint-Gérald du 12 au 28 juillet où nous accueillons plusieurs internationaux cette année.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement par les services de l'État d'une subvention d'un montant de 16 320 € dans le cadre du cofinancement des actions estivales dans les QPV de la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent au versement de cette subvention ;
- DE DIRE que cette subvention sera perçue sur le budget communal 2024.

N°7

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AQUAVILLAGE DE GIVORS

M. Loïc MEZIK.— Je tenais déjà à remercier le service des sports pour le travail accompli le week-end dernier et puis tout au long de l'année bien entendu, mais surtout sur le week-end dernier sur l'évènement qui a eu lieu au Parc des Sports, les Olympiades. Cela a très bien fonctionné et les familles givordines étaient très heureuses de cet évènement. Nos chers petits élus en ont parlé tout à l'heure et je pense que c'est quelque chose que nous allons essayer de renouveler peut-être dans une autre forme sur les années à venir et je tenais aussi à saluer Tarik KHEDDACHE.

Cette délibération est assez simple : nous modifions légèrement le règlement intérieur de l'Aquavillage, dont vous avez parlé, Monsieur le Maire, il y a quelques minutes. Cet Aquavillage est assorti d'un village olympique pour cette année puisque nous sommes dans une année olympique. Il y aura donc quelques petites activités supplémentaires sur le bassin nautique en lien avec les JO, notamment du teqball, qui est du volleyball sur une table de ping-pong. Je vous invite à venir découvrir cela, c'est plutôt amusant et assez technique.

En ce qui concerne le règlement, cela porte principalement sur des modifications d'horaires, ce sont vraiment des modifications à la marge que vous pouvez constater :

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h00 à 19h00 ;
- mardi sur un créneau à partir de 12h00 et plus tardivement jusqu'à 20h30.

Une évacuation est dorénavant prévue 15 minutes avant pour pouvoir gérer les flux et après, les horaires des activités qui ont été légèrement modifiés. Je ne vais pas toutes vous les donner, ce sera un peu long.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces modifications.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
33 voix pour
DÉCIDE**

- D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur de l'Aquavillage de Givors telles que ci-annexées ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire appliquer ledit règlement intérieur.

N°8

DEMANDE DE SUBVENTION À LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT 2024

M. LE MAIRE.— Cette délibération vise à solliciter la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif d'Aide à l'investissement 2024 pour financer à hauteur de 60 %, soit un montant de subvention de l'ordre de 78 000 €, la rénovation d'un terrain de football situé sur le secteur de Ho Chi Minh, évalué à 130 000 €.

La délibération vise à m'autoriser à demander la subvention auprès de la Métropole.

Pour compléter l'information, pour l'Aide à l'investissement 2024, nous avons déjà demandé pour l'école Henri Wallon 500 000 €, pour la vidéoprotection de la gare de Givors-Ville 55 000 € et pour la crèche de 48 berceaux une demande de 100 000 €. Ce qui va porter les demandes auprès de la Métropole aux alentours des 700 000 €.

M. Fabrice RIVA.— Une remarque constructive. Je vous remercie, Monsieur le Maire. Lors du dernier conseil municipal, je vous ai parlé de ce problème sur ce terrain de football, sur le quartier où j'ai grandi. Vous avez accédé à ma demande, je vous remercie.

M. LE MAIRE.— Non, nous avons accédé à la demande des Givordins, des enfants et des adolescents ; ce n'est pas votre demande, c'est celle des enfants. Je ne vous ai pas beaucoup vu sur les terrains synthétiques de la ville.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de rénovation d'un terrain sportif de proximité sur le secteur Ho Chi Minh sur le quartier des Vernes ;
- DE SOLLICITER un financement de la Métropole de Lyon dans le cadre de son appel à projets municipaux 2024 pour soutenir ce projet sur la base d'un financement de 60 % du coût prévisionnel total de l'opération, estimé à 130 100 € HT, correspondant à un volume de subvention de 78 060 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à percevoir cette subvention et signer tous documents nécessaires pour l'octroi de ces subventions ;
- DE DIRE que les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

N°9

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CITY STADE ET D'UN LOCAL À L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE – QPV CENTRE-VILLE – PRESQU'ÎLE – THOREZ

M. Foued RAHMOUNI.— Cette délibération vise à sécuriser l'implantation et le travail mené par Sport dans la Ville depuis maintenant une vingtaine d'années déjà. Il s'agissait de pouvoir leur donner un certain nombre de garanties sur la pérennité du partenariat que nous souhaitons mener avec eux.

De manière très résumée, le sens de Sport dans la Ville est de pouvoir utiliser le sport comme un levier d'inclusion sociale et professionnelle pour les jeunes Givordines et Givordins.

L'idée de cette délibération est de leur mettre à disposition le City Stade situé aux Tours Thorez et également le local situé au 1 bis Tours Thorez.

Je vous demande, chers collègues, de voter positivement cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. Merci.

M. LE MAIRE.– Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention relative à la mise à disposition du terrain sis Place des Tours à Givors par l'association Sport dans la Ville telle que ci-annexée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

N°10

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE PROJET À L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE

M. Foued RAHMOUNI.– Dans la foulée de la délibération précédente, il s'agit de verser à l'association Sport dans la Ville une subvention d'investissement qui va être utilisée pour la réhabilitation du City Stade situé aux Tours Thorez. Nous sommes sur un budget estimé au global à 111 000 € et la Ville y apporte un concours à hauteur de 15 000 €.

Je vous demande, chers collègues, de voter cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

M. LE MAIRE.– Aucun membre du Conseil municipal ne fait partie de l'association ? Très bien, c'était juste pour vérifier, sinon, la personne doit sortir si elle était membre du conseil d'administration de l'association. Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention d'investissement de projet d'un montant de 15 000 € à l'association Sport dans la ville pour la réfection du city stade situé Place des Tours à Givors ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au budget communal 2024.

N°11

RENOUVELLEMENT DU DON D'ARBRES AUX GIVORDINS

M. Cyril MATHEY.- Dans le cadre de son souhait de prendre part à la transition environnementale des communes pour lutter contre le réchauffement climatique et protéger la biodiversité de son territoire par délibération n° 10 en date du 24 juin 2021, la commune de Givors a mis en place un dispositif de don d'arbres aux Givordins qui le souhaitent.

Ce dispositif a été renouvelé par deux fois, en 2022 et 2023.

En effet, la renaturation est un enjeu majeur de la transition écologique des communes. Le programme de la mandature traduit cette ambition à travers la volonté de la commune de Givors de favoriser la plantation d'arbres sur la commune, en s'adressant aux institutionnels, aux particuliers et aux copropriétés.

Qu'il s'agisse de planter des arbres, des arbustes ou des arbres en bacs, les végétaux plantés sur l'espace public ou privé participent en effet à la construction et au renforcement de la trame verte givordine.

Cette ambition se décline en plusieurs actions :

- une opération de don d'arbres, dont nous votons ce soir le renouvellement, pour les Givordins qui le souhaitent ;
- des plantations d'arbres sur l'espace public organisées par nos services ;
- la participation au plan Canopée porté par la Métropole ;
- la signature de la charte de l'arbre.

Cette délibération traite de la première action et de sa reconduction.

L'augmentation du nombre d'arbres en milieu urbain est d'intérêt public au regard des bienfaits du reboisement d'un territoire qui permet :

- de diversifier et développer la biodiversité de la faune et de la flore ;
- d'améliorer la qualité de l'air ;
- d'abaisser la température et de lutter contre les îlots de chaleur urbains ;
- de s'adapter face au changement climatique ;

- de renforcer l'attractivité du territoire grâce à l'amélioration de son environnement et du cadre de vie des Givordins.

À travers un dispositif de don d'arbres aux Givordins, la commune souhaite accompagner le développement du patrimoine arboré en permettant aux propriétaires et locataires – avec l'accord du propriétaire – de biens immobiliers privés d'accueillir un arbre sur leur parcelle.

Du point de vue fonctionnel, ce projet sera porté par la chargée de mission Transitions et le service Espaces verts.

Pour cette opération 2024, il est prévu un budget de 1 500 €, les essences fruitières seront privilégiées.

Une communication au public sera réalisée en amont de la distribution qui se tiendra à l'automne afin de commander un nombre d'arbres adapté.

La première édition, qui a eu lieu à l'automne 2021, a permis de planter 34 arbres fruitiers chez des habitants de la commune pour un budget d'investissement de 625,72 €, la seconde plantation, de 132 arbres et arbustes pour un budget d'investissement de 3 367 € et la troisième, en 2023, la plantation de 148 arbres et arbustes pour un budget d'investissement de 3 181 €.

Ainsi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'instauration de ce dispositif pour lutter contre le réchauffement climatique et contribuant à augmenter le patrimoine arboré de la Ville de Givors et d'y allouer un budget de 1 500 €.

Il est proposé au conseil d'approuver le renouvellement de ce dispositif.

Mme Edwige MOIOLI.– Je profite de cette délibération pour poser deux questions à Monsieur MATHEY.

Suite aux dons d'arbres que nous avons faits sur les différentes années, savons-nous combien éventuellement n'ont pas pris chez les particuliers ou pas ? Ensuite, je voulais savoir si nous avons un retour sur la forêt que vous aviez plantée il y a quelque temps, si tout avait pris ou s'il y avait également de la perte au niveau des plantations.

M. Cyril MATHEY.– Pour répondre à votre première question, je n'ai pas la réponse, mais je demanderai à notre service de recontacter les personnes qui ont pu bénéficier de cette aide et voir l'efficacité des plantations faites par les particuliers.

Concernant la forêt Miyawaki, un suivi a été fait. En plantant densément ces arbres, le principe de cette forêt est que cela accentue la croissance de certains et malheureusement, cela empêche certains autres de progresser, mais cela fait partie de ce procédé de plantation. Et je vous invite à aller voir sur place, mais franchement, cela fonctionne et cela commence à devenir intéressant.

M. LE MAIRE.— Pour votre complète information, c'est l'endroit où il va y avoir le futur Parc du Moulin. Nous avons inauguré il n'y a pas très longtemps le rucher-école, là aussi, avec l'association le MNLE. Il va y avoir une concertation en septembre avec l'ensemble des Givordins, notamment autour de ces propositions de parcs, les Givordins feront des choix. Je vous invite tous et toutes au moment où la date va se dessiner de participer, notamment à la mise en œuvre du futur Parc du Moulin.

Je voudrais juste rappeler aussi, mais comme nous faisons des dons d'arbres aux Givordins, nous faisons aussi des dons de poules et c'est tous les deux ans. La prochaine édition pour le don de poules sera en 2025. Cela fait partie des choses que nous avons initiées avec la majorité.

M. Hocine HAOUES.— Je voulais juste savoir si l'abattage des arbres est soumis à des obligations — là, nous sommes dans la plantation, je suis d'accord — pour les particuliers.

M. LE MAIRE.— Cela dépend de quel type d'arbre, s'il est protégé ou pas, si c'est une essence particulière. Après, s'il est malade ou pas, c'est vraiment cela qui est en jeu.

M. Hocine HAOUES.— Je dis cela pour les particuliers âgés qui ont des arbres qui ont un peu poussé.

M. LE MAIRE.— Oui, qui n'arrivent pas à les entretenir.

M. Hocine HAOUES.— Voilà, qui prennent des hauteurs vertigineuses et qui ont peur pour le voisinage. Souvent, la solution radicale est de dire : « Je vais l'abattre », sauf qu'il faut une autorisation déjà et puis voir s'il y a des solutions.

M. LE MAIRE.— L'autorisation n'est pas automatique, c'est ce que je regardais. Tout dépend du classement.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
33 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER le renouvellement du dispositif de don d'arbres aux Givordins pour lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à l'augmentation du patrimoine arboré de Givors ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au budget 2024 de la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution.

N°12

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES-VILLES (FNCV)

Mme Dalila ALLALI.— La Fédération Nationale des Centres-Villes est une association de loi 1901. Elle a déposé un label qui s'appelle « Les Vitrites de France ». C'est une association qui vise à rassembler les commerçants, les mairies, les Chambres de Commerces et d'industrie, etc.

L'idée est de pouvoir mettre ces énergies en commun et pouvoir fédérer pour développer le commerce de centre-ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au réseau « Les Vitrites de France », avec le versement annuel d'une cotisation pour 2024 de 355 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents pour cette adhésion.

M. LE MAIRE.— Permettez-moi de profiter de cette délibération pour saluer encore une nouvelle fois le travail de Monsieur Alipio VITORIO. dans le cadre du travail qu'il a fait pour la foire qui était une très belle réussite. Vraiment, bravo.

Applaudissements

M. LE MAIRE.— Nous avons hâte de voir celle de l'année prochaine, elle sera de très haut niveau.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion au réseau « Les Vitrites de France » et le versement de la cotisation annuelle pour 2024 de 355 € HT ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion et au versement de la cotisation annuelle ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget communal 2024.

N°13

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION GIVORS CŒUR DE VILLE

Mme Dalila ALLALI.— Vu que je garde la main, je salue aussi le travail de Monsieur VITORIO.

L'association Givors Cœur de Ville, longtemps mise en veille, est repartie depuis un certain temps, un nouveau bureau a été mis en place, avec une nouvelle présidence. De fait, l'association prévoit de mener des actions dès cette année, car ils sont vite mis en route. Je vous invite tous à noter dans vos agendas et je vous préviens maintenant, comme cela, vous ne prendrez pas d'autres engagements sur ces dates-là :

- le 8 septembre, un concours de pétanque avec un objectif et une ambition d'atteindre le niveau national ;
- un grand loto des commerçants le 17 novembre 2024 à la salle Georges Brassens, afin de créer du lien avec les Givordins et les habitants des communes extérieures souhaitant y participer.

Afin de les accompagner, il vous est demandé d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association Cœur de Ville pour cette année.

M. Fabrice RIVA.— Je voulais rebondir, « mise en veille », non, car j'étais l'ancien président de l'association des commerçants « Les Boutiques de Givors » et les commerçants en place ne souhaitent pas prendre la relève depuis le temps. Dès la prise de mes fonctions au sein du Conseil municipal, j'ai décidé de ne pas garder la présidence de cette association, car je ne conçois pas qu'un élu du conseil puisse être en même temps le président d'une association givordine.

Mes années de présidence au sein de l'association des commerçants ont été un dur labeur et la communication avec l'ancienne majorité était très compliquée. L'ancienne municipalité laissant une marge de manœuvre très faible, voire inexistante, même le Président de la Chambre du Commerce et de l'Artisanat à l'époque, quand il venait à Givors me disait : « Mais comment font-ils pour laisser la ville sombrer dans cet état ? ».

Khaled MANNON de la Brasserie du Fleuve est le nouveau président et il est très motivé. Aujourd'hui, malheureusement, les mêmes problèmes subsistent, j'invite les Givordins à aller voir sur le site de l'association « Les Boutiques de Givors » sur le site Facebook les raisons de ce déclin, un problème de stationnement, de pouvoir d'achat dû notamment à une taxe communale qui relativement élevée, qui laisse très peu de marge de manœuvre aux gens pour aller faire leurs achats sur Givors.

Par contre, je note votre implication auprès des commerçants et je vous soutiens. Merci pour eux.

M. LE MAIRE.— Merci d'avoir noté que nous sommes au chevet des commerçants givordins et de tous les acteurs de notre ville.

Y a-t-il des élus membres de l'association ? S'il n'y a personne, vous pouvez rester, sinon, les personnes membres de l'association sont priées de sortir de la salle et de ne pas participer au vote.

M. Alipio VITORIO.— Je voulais aussi profiter de cette délibération pour remercier l'association qui a participé à cette foire, vous en avez parlé tout à l'heure. J'ai fait de mon possible pour l'organiser

au mieux, mais j'ai été bien entouré, j'ai été entouré par les services, par les élus et aussi par cette association qui a porté les animations tout au long de la foire. Je tenais à les remercier et leur dire rendez-vous l'année prochaine comme à tous les autres. Merci encore à cette association.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros à l'association Givors Cœur de Ville ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la commune.

N°14

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE

M. Thomas KUNESCH.— Cette subvention exceptionnelle concerne le Musée de la Résistance au sujet des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la libération de Givors.

Cela concerne une exposition permanente qui a trois objectifs :

- permettre au public de réfléchir sur les causes de la guerre et de la montée du fascisme en Europe, ;
- faire connaître l'évolution de la Résistance au niveau national ;
- mettre à disposition des écoles de tous des outils de travail selon le programme scolaire.

Pour cela :

- le musée sera ouvert à la population ;
- le travail déjà engagé avec les écoles élémentaires sera approfondi et élargi aux écoles supérieures par l'accès aux archives classées du Musée ;
- les parcours de mémoire sur la ville seront valorisés ;
- des cycles de conférences seront programmés.

L'inauguration de la première partie de l'exposition a lieu pendant les fêtes de la Libération en septembre prochain. La mise en place de la seconde partie de l'exposition interviendra en septembre 2025 et proposera des mises en scène vidéo (parachutages, bombardements, des scènes de la vie quotidienne).

Ce projet d'exposition permanente nécessite des investissements pour que des panneaux d'exposition, des tablettes numériques, casques audio, l'achat d'un vidéoprojecteur pour équiper la salle vidéo du musée, la numérisation de divers documents, l'achat d'un logiciel de traitement de son et d'image pour les montages vidéo. Le musée a ainsi effectué une demande de subvention exceptionnelle de la part de la commune d'un montant de 1 500 €.

Considérant que le devoir de mémoire et de transmission aux jeunes générations est fondamental ;

Considérant qu'il est important de rendre hommage aux victimes de cette guerre (soldats ou civils), de célébrer la liberté retrouvée grâce à eux.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association du musée de la Résistance et de la déportation de Givors et vous dire que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

M. Fabrice RIVA.— J'interviens sur cette délibération parce que je ne peux pas laisser ce que vous avez dit tout à l'heure sur le parti que je représente et notamment sur moi-même en les traitant de nazis. Je vous rappelle que je m'appelle RIVA Fabrice, du côté de mon père, nous sommes Suisses-Italiens, nous avons fui MUSSOLINI et du côté de ma mère, nous nous appelons ALARCON. Il a été déporté dès 44, pourquoi ? Parce qu'il croyait que c'était la fin de la guerre et il a voulu mettre un drapeau français sur le parvis de la mairie. Les boches, les nazis, comme vous dites, l'ont pris. Ils l'ont mis à Lyon et il a attendu son procès jusqu'à être déporté. Pourquoi vous dis-je cela ? Parce que cela, avec cette délibération. J'ai rencontré Madame ABLONDI et elle a suivi une réunion de famille. Nous avons laissé toutes les correspondances qu'il a faites de Lyon à Givors à ma grand-mère. Vous verrez, il y a des témoignages vraiment poignants. Par pitié, ne faites pas d'amalgame à réciter, de stigmatiser.

M. LE MAIRE.— Il y a bien une chose dont je suis sûr. Je fais la part des choses entre qui était votre ancêtre, Monsieur ALARCON, et votre personne. Je fais bien la distinction entre les deux. Je salue le dévouement qu'il a eu pour notre ville,. Mais je fais la distinction avec le votre combat politique que vous portez sur notre territoire, qui est bien différent. Je salue le travail notamment du Musée de la Résistance et c'est pour cela que nous les accompagnons avec Monsieur KUNESCH, notamment pour lutter contre toute forme de fascisme et encore plus celui d'aujourd'hui pour les générations à venir.

Cela m'a fait plaisir d'avoir eu les enfants avec nous aujourd'hui et j'espère que nous pourrions continuer ce travail et l'approfondir, notamment dans le cadre des écoles, avec le Musée de la Résistance et, grâce au travail d'accompagnement que les élus font ici et en particulier Monsieur KUNESCH.

Je fais bien la part des choses. Je sais dans quel camp vous vous trouvez et dans lequel se trouvait votre ancêtre.

Mme Edwige MOIOLI.— Pour cette délibération, je tenais à remercier Madame ABLONDI pour le travail qu'elle a fait. L'ayant eue très jeune en professeur d'histoire et de géographie, je sais qu'elle est passionnée par tout ce qui est histoire-géographie. Je salue également, il me semble que Monsieur Laurent GONON a aussi participé à la rédaction de tous ces textes. Nous les remercions tous.

Je pense qu'au moment de l'ouverture, il y aura du monde parce que beaucoup de monde attend justement cet événement à Givors.

M. LE MAIRE.— Vous avez bien raison de le souligner.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
33 voix pour
DÉCIDE**

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association du Musée de la résistance et de la déportation de Givors ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

N°15

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TIGRE ET DRAGON

M. Loïc MEZIK.— Cette délibération porte sur une subvention exceptionnelle pour l'association Tigre et Dragon. Pour rappel, Tigre et Dragon, c'est du pieds-poings et plus précisément du kung-fu, du kickboxing.

Cette association a fait appel à nous puisque prochainement, il y aura une sélection officielle de jeunes compétiteurs afin d'intégrer l'équipe de France. Fondamentalement, cela représente un coût financier pour l'association, puisque cette sélection ne se tiendra pas sur Givors, nous ne sommes pas encore assez connus pour cela.

Soucieux de soutenir nos jeunes sportifs, et d'autant plus lorsqu'ils sont de ce niveau de compétition nationale et qui contribuent à valoriser l'image de notre ville puisque le sport, en termes d'image, est un très bon vecteur. Nous proposons à cette assemblée une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour aider l'association Tigre et Dragon à amener ces huit jeunes représenter nos couleurs.

M. LE MAIRE.– Personne n'est membre du conseil et de l'association ? Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
33 voix pour**

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention de 1 000 euros à l'association L'École Tigre et Dragon pour l'année 2024 ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

N°16

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES DUCLOS

M. LE MAIRE.– Avant de vous donner la parole à Monsieur MERMOURI, pour éviter tout risque de conflit, je vais demander à Madame MEFTAH qui représente la commune au sein du conseil des écoles de sortir de la salle.

M. Azdine MERMOURI.– Cette délibération est relative à une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire Jacques DUCLOS qui a pour projet d'aller aux Jeux olympiques et paralympiques à Paris le 3 septembre prochain. À ce titre, ils ont pu avoir des billets d'entrée et nous venons les accompagner pour prendre en partie le transport jusqu'à Paris, dont le montant s'élève à 756 € qui correspond à 14 billets pour 14 enfants.

Je vous propose d'attribuer cette subvention à l'association.

M. LE MAIRE.– Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
32 voix pour**

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 756 € à l'OCCE de l'école Jacques Duclos élémentaire.

- DE DIRE que la dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

N°17

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DU COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE – COLLECTIF DES RETRAITÉS

Mme Laurence FRETY.— Cette délibération concerne l'association du Comité d'action sociale et culturelle de la Ville de Givors qui, après avoir envisagé en fin d'année dernière de cesser ses activités, a finalement décidé de les poursuivre, et notamment de développer des projets à destination du collectif des retraités.

Il vous est proposé ici de leur allouer une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association du comité d'action sociale et culturelle ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

N°18

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES SAUVETEURS DE GIVORS

M. Loïc MEZIK.— Je profite de cette délibération pour saluer nos amis sauveteurs pour l'ensemble de la saison qui n'est pas terminée puisque la saison de joute vient de commencer et que nous avons déjà de très bons résultats, que ce soit en jeunes ou pour les adultes. Cette année, au niveau du waterpolo, les U17 ont excellemment figuré. L'équipe fanion a très bien joué, notamment avec un apport de jeunes de l'équipe de l'U17. Je tenais à saluer encore une fois l'engagement de cette association et qui, en plus, sur cette année, a développé la natation qui manquait un petit peu sur notre commune et la compétition de natation et pour lesquelles dernièrement, je sais qu'il y a quelques médailles. Nous avons encore beaucoup de trophées remportés par nos petits champions givordins cette année.

En ce qui concerne cette présente délibération, elle concerne une aide pour envoyer huit jeunes poloïstes du club, âgés de moins de 13 ans, pour participer à un tournoi international en Italie qui est un des pays phares du waterpolo. Pour information, ce tournoi regroupe 150 équipes de 26 pays différents. Il y a l'aspect sportif, mais il y a l'occasion surtout d'un moment de partage avec des dizaines de jeunes de différents pays. Le sportif est le petit plus, mais l'important, ce sont surtout les rencontres avec les jeunes gens de différents pays et puis les échanges qui pourront en découler. Je pense qu'ils reviendront pleins de souvenirs de ce tournoi, sachant qu'en plus, ces jeunes sont reconnus au sein du club et qu'ils sont reconnus aussi bien pour leur qualité sportive que pour leur qualité en tant que collégiens puisque ce sont aussi d'excellents élèves.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention d'un montant de 500 € pour aider ces jeunes et aider les sauveteurs à accompagner ces enfants en Italie.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association des Sauveteurs de Givors pour sa participation au tournoi international de waterpolo à Ligano ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

N°19

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES ACTIONS DE GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ (GSUP) 2024 AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON

M. Foued RAHMOUNI.— Au titre de la GSUP pour cette année 2024, nous avons déposé deux projets: le premier concerne la question du surentretien mutualisé des espaces extérieurs sur le quartier des Vernes. Et le deuxième projet concerne le centre-ville qui est un projet de design actif pour permettre de continuer l'accompagnement qui consiste à revitaliser nos rues commerçantes dans le centre-ville.

Je vous demande, chers collègues, d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la programmation des actions GSUP (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité) 2024 ;
- D'APPROUVER la convention de participation financière ci-jointe relative à la programmation de GSUP 2024 avec la Métropole de Lyon ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2024 de la commune.

N°20

FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE DE GIVORS POUR L'ANNÉE 2023 – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA METROPOLE DE LYON

M. Foued RAHMOUNI.– C'est une délibération récurrente que nous votons tous les ans qui concerne le financement de l'équipe projet du service de la politique de la Ville. L'équipe répond à un comandatement, à savoir la Ville de Givors, la Métropole de Lyon et puis les services de l'État.

Chers collègues, vous avez l'ensemble des détails dans la délibération. Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.– Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

- D'APPROUVER la convention de participation financière ci-jointe relative aux remboursements des frais équipes-projet politique de la Ville de Givors pour l'année 2023 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention, ainsi que tout document permettant le remboursement de ces frais ;

- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter auprès de la Métropole de Lyon sa participation financière pour les postes sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Givors ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à verser à la Métropole de Lyon la participation financière de la Ville de Givors pour le poste de directrice de projet sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au budget communal 2024.

N° 21

CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER CENTRE-VILLE

Mme Dalila ALLALI.— Comme l'indique le nom de cette délibération, il s'agit d'établir une convention avec la Métropole afin de financer le poste du manager de centre-ville. Vous avez tous les détails et les montants, sachant que la Métropole participe à hauteur de 17 500 €. L'idée est d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui vous a été apportée et annexée.

M. LE MAIRE.— Nous avons obtenu un financement métropolitain sur trois ans pour le poste de manager de centre-ville. La première année, nous avons 25 000 €, la deuxième qui est cette année l'objet de la délibération 17 500 € et puis l'année prochaine 15 000 €. Cela veut dire que nous sommes accompagnés, Madame ALLALI est accompagnée, notamment, c'est pour cela que nous avons deux commerces qui ont ouvert. Vous pouvez dire deux mots sur les commerces arrivés en épiphémère, Madame ALLALI. C'était juste pour compléter un peu votre délibération.

Mme Dalila ALLALI.— Nous avons ouvert un commerce de boutique de seconde main, mais vous en êtes tous informés et puis je pense que tout le monde est allé saluer Marine Combaret qui travaille bien et qui est en train de se positionner pour sortir des locaux de ville sur des bourgs précaires et de pouvoir s'installer de manière un peu plus pérenne. Nous l'accompagnons dans ce but.

Nous avons installé deux apiculteurs givordins, qui ont plus de 270 ruches dans toute la région Rhône-Alpes, de l'Ain jusqu'à la Loire. Ils récoltent et fabriquent leur propre miel. Ils vont participer à des ateliers dans ce domaine et essayer de travailler dans tout ce qui est fabrication de miel, vente de produits de très bonne qualité.

Viendra dans les semaines qui viennent la signature du bail avec une pâtisserie qui se trouvera au début de la rue Roger Salengro à côté de chez Bambou. La signature du bail est imminente et l'ouverture également.

M. Ali SEMARI.— Je voulais savoir quel sera le rôle de ce manager exactement.

Conseil municipal du 20 juin 2024

35

Mme Dalila ALLALI.– Elle travaille déjà et est en poste. Son rôle est de recenser toutes les actions.

Le manager de centre-ville a été embauché pour travailler tous les commerces de centre-ville, avec un focus sur la rue Roger Salengro pour ouvrir le maximum de commerces et puis mettre en animation et en musique tous ces commerces afin que nous puissions avoir le plus de personnes qui viennent consommer et de fait, arriver à faire en sorte que les commerces déjà installés profitent également de cette manne de nouveaux commerces et de dynamisation du centre-ville.

Plus largement, elle travaille sur toute la partie développement économique de la ville et participe à toutes les actions autour du développement économique de la ville. Je ne peux pas vraiment rentrer dans le détail, car beaucoup de choses se mettent en place.

M. LE MAIRE.– Son rôle est bien de faire du lien avec les porteurs de projet et essayer de leur faciliter leur trajectoire à concrétiser leur projet sur notre commune. Cela participe à cela, plus les animations, plus tout ce que vient de dire Madame ALLALI. Elle a aussi travaillé tout le lien avec la foire, tout cela et les commerces.

M. Fabrice RIVA.– Aussi saluer son travail puisque les commerçants, de par l'ouverture de leur commerce, ouvrent tôt et ferment tard. Ils n'ont pas toujours le temps d'organiser et de se rencontrer, d'apporter leurs doléances au niveau de la mairie. Sandrine FARGE est quelqu'un de très motivé qui va permettre d'avoir ce lien et qui va pouvoir centraliser les demandes des commerçants et c'est important. Merci pour eux.

M. Alipio VITORIO.– Je voulais également saluer son travail puisqu'elle a contribué activement à la foire, elle a fait le lien avec les commerçants puisque c'était aussi une foire et une braderie. Elle a travaillé avec les commerçants non sédentaires puisqu'une foire, ce sont des commerçants qui viennent d'un peu partout en France. Parmi ces commerçants, deux seraient intéressés pour venir sur Givors. Elle fait aussi ce lien entre les commerçants non sédentaires lorsqu'ils cherchent à s'installer. Je la remercie encore parce qu'elle a participé très activement à cette foire.

Mme Dalila ALLALI.– S'il y a une chose que j'ai oubliée, c'est de saluer son travail. Je ne voudrais pas que demain, elle m'appelle en me disant : « Comment cela se fait que tu ne m'aies pas dit "merci" aussi ». Donc, je la remercie aussi. Elle fait un travail formidable et il est vrai que c'est une personne avec beaucoup de volonté et de dynamisme.

M. LE MAIRE.– Nous la saluons tous à travers le vote que nous allons émettre maintenant. Je vais passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
33 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention ci-annexée entre la Métropole de Lyon et la commune de Givors pour l'action de management du centre-ville de Givors ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre et au transfert de la subvention correspondante ;
- DE DIRE que les recettes et les dépenses seront imputées au budget communal.

N°22

APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS PENAP 2024-2028

M. Cyril MATHEY.- La loi 2005 relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a confié aux conseils départementaux la compétence de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). Cette compétence regroupe la définition de périmètres de protection et d'intervention et la réalisation d'un projet d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages. Depuis 2015, la Métropole de Lyon exerce cette compétence dans le cadre de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Entre 2019 et 2023, le programme d'actions réalisé par la Métropole de Lyon a été mis en œuvre à travers huit appels à projets portant sur l'ensemble de ces orientations et sur les six secteurs PENAP approuvés sur le territoire métropolitain. Il a pu bénéficier aussi bien à des exploitations agricoles pour des projets individuels ou collectifs, que des collectivités ou associations du territoire. Au total, la Métropole a distribué plus de 1,8 million d'euros de subventions d'investissement pour une centaine de projets bénéficiant à une soixantaine de porteurs de projet, dont 37 exploitations agricoles, 12 collectivités et 9 associations ou autres acteurs locaux.

Dans le cadre du programme PENAP 2019-2023, la Métropole soutient, à hauteur de 16 000 € TTC, une étude agricole du bassin givordin menée par la Chambre d'agriculture du Rhône d'un montant total de 20 000 €.

La première phase de cette étude, débutée à l'été 2023 et toujours en cours, correspond à l'état des lieux de l'agriculture du territoire, l'analyse des différentes filières et la dynamique d'évolution des exploitations, ainsi que les usages de la ressource en eau. Cette première phase a permis de réaliser des entretiens individuels avec les exploitants agricoles. Lorsqu'ils seront connus à l'automne 2024, les résultats permettront d'élaborer le cahier des charges de la seconde phase d'étude.

La seconde phase concernera les perspectives agricoles et l'élaboration d'une stratégie locale de soutien et d'animation opérationnelle visant à répondre aux enjeux suivants :

- soutenir et maintenir une agriculture particulièrement fragilisée par les contraintes urbaines, économiques, climatiques et des ressources naturelles ;
- assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs (reprise des exploitations suite à abandon ou départ en retraite) ;
- faire face à la raréfaction des ressources en eau au regard des évolutions climatiques et de la récurrence des épisodes de sécheresse ;
- garantir la cohabitation urbain-rural (conflits d'usage pour la circulation des engins agricoles, problèmes de voisinage, concurrence entre usagers agricoles et activités de loisirs).

Ce programme étant arrivé à échéance en 2023, la Métropole de Lyon propose un nouveau programme d'actions pour la période 2024-2028, élaboré après un temps de diagnostics et de consultations des acteurs agricoles et des collectivités. Les cinq orientations retenues sont les suivantes :

- garantir la destination agricole ou naturelle des terres en PENAP et faciliter leur accès aux agriculteurs ;
- préserver et renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agricoles et leur capacité d'adaptation au changement climatique ;
- soutenir le développement individuel et collectif des exploitations agricoles pour assurer leur viabilité et leur maintien ;
- favoriser l'accès des exploitations agricoles aux débouchés locaux et la pérennisation des circuits de proximité ;
- valoriser l'agriculture et assurer des conditions sereines et pérennes d'exercice en milieu périurbain.

La Métropole propose également une évolution de la dénomination des six secteurs du périmètre PENAP. Notre secteur prendra le nom de Lônes et Coteaux du Rhône.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme d'actions PENAP élaboré par la Métropole de Lyon pour la période 2024-2028 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme.

M. Fabrice RIVA. – C'est une délibération pour laquelle nous n'allons pas prendre au vote parce que je ne veux pas voter contre parce que nous sommes, notamment sur l'environnement où il y a des choses précieuses.

La Métropole de Lyon fait énormément d'idéologie. Je sais qu'en cas de sécheresse, vous videz les océans avec une petite cuillère pour alimenter le monde entier. Cependant, je vais vous faire juste deux-trois rappels sur les terrains, qu'ils soient agricoles ou urbains.

Si nous voulons acheter un terrain agricole, il faut demander à la mairie. Le notaire va écrire à la mairie en disant : « Êtes-vous intéressé par ce terrain ? » Là, Monsieur MATHEY, vous avez une délégation et vous pouvez dire : « Non, nous n'allons pas le vendre à cette personne, parce qu'elle n'est pas compétente pour l'entretenir. Elle ne va pas nourrir la planète. Elle va utiliser des produits phytosanitaires qui ne me conviennent pas. Elle va faire du stockage de produits, cela ne me conviendrait pas. » Donc, nous allons l'acheter à sa place et nous allons en faire autre chose.

M. LE MAIRE.— Monsieur RIVA, c'est la SAFER pour les terrains, ce n'est pas la Ville. J'essaie juste de rectifier l'erreur que vous avez faite.

M. Fabrice RIVA.— Je n'ai pas fait l'erreur parce que vous ne m'écoutez pas jusqu'au bout.

M. LE MAIRE.— Vous avez dit « terrain agricole. »

M. Fabrice RIVA.— Nous continuons.

La commune dit « non », va dire : « Il y a une route à côté, nous allons quand même demander au Département. » Et puis, le Département, ils ont plein de services, ils ont même les Espaces naturels et sensibles (ENS) et ils vont vous dire : « Nous n'allons pas le vendre à telle personne parce que nous avons un projet de requalification pour cette voirie. » Ils vont dire, dans le cas des ruches parce que c'est bien, tout le monde veut des ruches, mais ils vont dire « non ». Là, il y a plein d'espèces autochtones, si nous mettons une ruche, elle va prendre tout le sucre des fleurs qui sont autour. Vous savez, Monsieur MATHEY, il n'y a pas qu'une espèce d'abeille qui existe, il y en a plus de 200 sur notre territoire, ce que nous appelons les abeilles autochtones qui vivent aussi dans la terre, dans les arbres et elles ont besoin de manger. Si nous mettons une ruche à côté, elles vont s'éteindre alors que ce sont des espèces autochtones qui ont passé des millénaires.

Nous continuons parce que cela ne suffit pas. Là-dessus, la MSA qui est en charge avec les agriculteurs peut aussi dire : « Non, le rôle des parcellaires de l'agriculteur d'à côté peut être répandu », donc nous allons étendre le terrain de cet agriculteur. Nous allons, via les chambres syndicales, le contacter pour qu'il achète le terrain et nous allons faire un appel d'offres.

Les chambres d'agriculture servent aussi à cela, elles sont là pour donner leur mot. Comme l'a dit, Monsieur le Maire très justement, systématiquement, cela passe par les SAFER. La SAFER va dire : « Non, vous n'êtes chef d'exploitation agricole, vous ne pouvez pas l'avoir. » Il y a du regroupement, une candidature et dans tous les cas, nous ne pouvons pas avoir les terrains.

Placer des zones PENAP par la Métropole de Lyon qui va dire : « Sur ces terrains, s'il y a quelque chose, nous allons nous occuper parce que nous voulons sauver la planète. » Comment vous avez dit parce que je passe même sur le changement des noms parce que les Monts d'Or, les Plaines et Monts d'Or, les Franc-Lyonnais, nous gardons le Franc-Lyonnais parce que c'est joli, c'est du grand n'importe quoi.

Favoriser l'accès des exploitations agricoles aux débouchés locaux et la pérennisation des circuits de proximité, valoriser l'agriculture et assurer les conditions sereines et pérennes d'exercice en milieu périurbain, parce que vous croyez que quand les agriculteurs cultivent un champ, ils font n'importe quoi ? Si vous voulez, dans une simplification administrative, il y a un moment où il faut arrêter parce que même les notaires ne s'y retrouvent même plus, à force de mettre des piles, nous augmentons les coûts, nous ralentissons et au final, les gens n'achètent même plus le terrain, cela ne les intéresse pas, cela devient trop compliqué. De fait, nous avons de grandes exploitations qui achètent tout parce qu'ils savent faire au détriment des petits producteurs.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Mme Nabih LAOUADI.— Je voulais juste vous interroger, Monsieur RIVA. Nous avons une infraction survenue dans un tènement sur les hauteurs de Givors en zone naturelle et vous êtes intervenu lorsque la police nationale et notre service urbanisme se sont déplacés pour constater l'infraction. C'est une personne qui a déboisé complètement un tènement. Vous êtes intervenu pour dire que ce n'était pas normal, qu'il fallait laisser cette personne abattre tous les arbres, donc j'ai vraiment du mal à comprendre votre approche. D'un côté, vous défendez les agriculteurs, vous parlez de préservation de l'environnement et vous êtes le premier à défendre une personne qui vient déboiser une parcelle et qui a une activité complètement illégale. Franchement, vous n'êtes pas du tout logique et j'ai vraiment du mal à vous suivre sur ces sujets.

M. Fabrice RIVA.— À l'accoutumée, Mme LAOUADI, vous faites un petit buzz. Je vais juste vous rappeler deux-trois choses.

Je suis garde particulier en dehors de la commune. Je suis l'article 29 du Code de procédure pénale. Ce que vous venez de faire, c'est de la diffamation. Je suis garde-chasse, je suis garde-pêche. J'ai le module bois, j'ai toutes les qualifications et le domaine public routier, si cela sert une autre commune, je peux aussi exercer, j'ai un pouvoir de police. C'est complètement *out* de la délibération et c'est une attaque personnelle. Si vous voulez que nous en parlions publiquement, il n'y a aucun souci parce que quelqu'un qui fait de la déforestation, alors attention, vous êtes peut-être mariée avec les escrologistes de Lyon où une personne veut faire un bois de chauffe et il coupe sa parcelle parce qu'il l'a achetée tout simplement. Je ne suis même pas au courant de ce dont vous me parlez. Il faudrait m'en avertir, Monsieur le Maire, mais je pense qu'un petit rappel à l'ordre est à faire.

M. LE MAIRE.— Le rappel à l'ordre est à faire à votre rencontre, notamment je ne sais pas de qui vous parlez d'escrologiste, je ne sais pas de qui il s'agit. C'est plutôt ce rappel à l'ordre qu'il faut faire.

Quand vous intervenez aussi sur certains dossiers de certaines personnes qui font du démembrement, nous en reparlerons. Nous prendrons votre courrier. Votre courrier n'était pas signifié comme garde champêtre ou garde, je ne sais quoi, c'était bien l'élue que vous étiez qui est intervenu sur ce dossier.

M. Fabrice RIVA.— Réellement, j'interviens auprès des Givordins qui demandent assistance.

M. LE MAIRE.— Vous êtes intervenu en tant qu'élu sur un dossier où une personne était en complète infraction avec les lois environnementales.

M. Fabrice RIVA.— C'est complètement faux.

M. LE MAIRE.— Nous vous le disons. Maintenant, Madame LAOUADI a souhaité vous en parler. Nous pouvons en rediscuter, je vous le dis clairement. À un moment donné, il faut juste être cohérent entre le discours que vous me tenez ici en séance et puis la manière dont vous agissez aussi avec nos concitoyens. Quand certains sont dans l'illégalité, il faut aussi leur dire qu'ils sont dans l'illégalité, que ce qu'ils font n'est pas bien. Là, vous leur dites l'inverse et ensuite, vous essayez de mettre en porte-à-faux nos services et ce n'est pas bien.

Mme Laurence FRETY.— Mon intervention va être rapide et puis surtout globale parce que j'en ai juste assez. Vous avez parlé d'amalgame tout à l'heure sur des choses que nous disions de vous soi-disant qui n'étaient pas vraies, etc., mais vous ne vous rendez pas compte, l'accumulation de ce que vous osez nous balancer à la figure tout le temps. Je n'ai jamais réagi jusqu'à maintenant, mais vous rendez-vous compte des insultes, des diffamations, des choses qui ne sont pas vraies, des idées que vous nous faites porter qui sont fausses... Il faut s'accrocher, je vous le dis.

Si vous voulez qu'il n'y ait pas d'amalgame, etc., c'est dans les deux sens, je veux bien que nous discussions des projets et que nous ne soyons pas d'accord dessus, mais je pense que vous devriez vous écouter et réécouter, parce que là, il faut s'accrocher vraiment à sa chaise, à sa table. Je pense qu'ici, ce que je suis en train de dire est partagé par tout le monde. Je n'en peux plus de vous entendre parler avec des termes écolo-terroristes, islamo-gauchistes, mais cela suffit !

Applaudissements.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prend pas part au vote : Madame BODARD et Monsieur RIVA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le programme d'actions PENAP élaboré par la Métropole de Lyon pour la période 2024-2028 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme.

M. LE MAIRE.— Après cette longue délibération, je vous propose de faire une pause de cinq minutes. Nous reprendrons d'ici cinq minutes.

Suspension de séance [01:34:59] – [01:36:15]

M. LE MAIRE.— Je vous propose de reprendre la séance.

N°23

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT DE DIFFUSION DE DONNÉES OUVERTES
(PROJET « OPEN DATA ») ENTRE LA COMMUNE DE GIVORS ET LA MÉTROPOLE DE LYON**

M. Azdine MERMOURI.— C'est un projet qui permet de diffuser les données dites publiques. Ces données, vous en avez quelques exemples dans la délibération : des bureaux de vote, des parcs, des jardins, des toilettes publiques. Cela permettrait d'avoir sur une carte de Givors tous ces emplacements qui seraient accessibles à tous les usagers.

Cette délibération a pour objectif d'avoir une convention entre la Ville de Givors et la Métropole de Lyon. C'est cette dernière qui fournit le service et qui gère aussi la plateforme pour nous. Voilà ce que je peux vous en dire.

Bien évidemment, les données à caractère sensible de la Ville ne sont pas diffusées à travers cette convention. Nous sommes vraiment sur des données dites publiques.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention-cadre de partenariat relatif au projet de diffusion des données ouvertes OPEN DATA ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre du projet OPEN DATA.

N°24

ADHÉSION AU DISPOSITIF DE LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH)

Mme Nabiha LAOUADI.— L'année dernière, la Ville avait adhéré à la centrale d'achat de la Métropole de Lyon. Dans cette continuité, nous nous sommes rapprochés du réseau des acheteurs hospitaliers composé majoritairement d'établissements publics de santé et médicosociaux. Cela représente 2 611 adhérents.

Pour être encore dans une dynamique d'économie de marché, sur les marchés de fournitures, services et travaux, nous vous proposons d'adhérer à cette centrale. Les conditions financières, c'est une adhésion de 600 € annuelle et des frais de 1 500 € si nous contractons avec la centrale par marché et par année. Je demanderai au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER les termes du bulletin d'adhésion et de la convention de service achat centralisé, annexés à la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention correspondante avec le Résah réseau des acheteurs hospitaliers, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de ce dispositif ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget de la commune.

N°25

CONVENTION 2023-2026 AVEC LA MÉTROPOLÉ DE LYON RELATIVE À LA GESTION DE LA HALTE FLUVIALE DE GIVORS

Mme Nabiha LAOUADI.— La Ville de Givors était liée par une convention avec la Métropole de Lyon pour la gestion de la halte fluviale à Givors. Pour mémoire, cette dernière est située sur la rive droite de la ville.

C'est simplement une délibération de renouvellement de convention. La première convention est arrivée à échéance l'année dernière, au 30 juin 2023. Nous vous proposons de renouveler cette convention qui ira jusqu'au 30 juin 2026. L'objectif est que la Ville et la Métropole puissent accompagner la halte des structures de plaisancier sur la Ville de Givors. Je vous demanderai de bien vouloir approuver le renouvellement de cette convention de gestion de la halte fluviale à Givors.

M. Fabrice RIVA.— J'ai participé à la mise en place de cette halte et je me suis beaucoup investi pour qu'elle fonctionne, qu'elle serve aux Givordins et qu'elle attire des plaisanciers qui pourraient faire une halte à Givors pour visiter notre belle ville et se restaurer lors de leur passage et leurs arrêts. Elle est située entre deux écluses, celle de Reventin-Vaugris qui permet d'aller par les eaux jusqu'à Vienne ou Saint-Cyr et jusqu'à Pierre-Bénite où les eaux sont sûres, car étant située entre les deux écluses, nous avons moins de courant, il est plus régulier. Nous avons une vue magnifique sur le Rhône sur Givors, nous voyons très bien le château Saint-Gérald, nos coteaux, la vue est vraiment exceptionnelle.

Cependant, de nombreux problèmes sont à régler. Je suis très heureux que la Métropole de Lyon vous fasse, Madame LAOUADI, un chèque en blanc. Je vais m'y associer, si vous l'acceptez, Monsieur le Maire, et je vous apporterai toute mon aide pour que cela fonctionne très bien.

M. LE MAIRE.— Voulez-vous faire un chèque en blanc pour la Ville ?

M. Fabrice RIVA.— Je suis désolé, c'est vous qui l'avez écrit et pas moi : « la Métropole de Lyon se réengage à procéder au remboursement intégral des frais supportés par la commune de Givors pour la gestion de la halte fluviale. » C'est bien vous qui l'avez écrit.

M. LE MAIRE.— Cela représente à peu près 15 000 €.

M. Fabrice RIVA.— Je vais vous expliquer les soucis de cette halte.

M. LE MAIRE.— Nous les connaissons.

M. Fabrice RIVA.— Pour les Givordins qui nous écoutent, je vais quand même les répertorier.

Je ne vous blâme pas, je suis en train de vous dire que je vais voter et que je suis prêt à vous aider pour régler des problèmes. Même si vous me considérez comme très petit ou petite chose, excusez-moi de m'exprimer démocratiquement pour le bien des Givordins parce que je trouve que c'est une bonne attractivité pour notre ville. L'ancienne majorité a mis du plomb dans l'aile à cette halte fluviale, sans aucun désir de régler le problème.

La mise à l'eau des bateaux et leur retraite puisque si nous faisons une halte fluviale, c'est pour y mettre des bateaux et éventuellement les retirer en cas d'avarie ou simplement pour les gens qui veulent en faire à la journée, elle est perpendiculaire au courant. Le jour où ils l'ont fait, ce sont les services qui l'ont fait, je leur ai dit : « Il y a un problème, elle est perpendiculaire au courant, on ne peut pas mettre un bateau à l'eau. » Ils m'ont dit : « Nous mettrons un pieu pour s'attacher le bateau

pour ne pas qu'il tape sur le côté. » Je leur ai dit : « Très bien, quand le faisons-nous ? » Ce n'est jamais arrivé. Je vous parle d'une chose d'il y a 15 ans, le jour où il a été créé.

Nous avons des problèmes de sécurité. Chaque fois qu'il y a un bateau qui arrive, il s'est fait casser. Plusieurs plaintes ont été déposées et j'en ai des traces parce que malheureusement, nous avons monté un petit comité avec plusieurs plaisanciers et cela était très compliqué de pouvoir laisser ces bateaux à Givors malheureusement.

Nous avons des problèmes d'ensablement très importants puisqu'il est dans un bras directement avec le Gier et le problème est que le limon du Gier vient se déposer. Nous avons demandé des études et cela coûtait des millions d'euros, car avec les écologistes, il faut faire très attention. Quand nous poussons la vase, elle va se déposer et il y a sûrement de l'arsenic, des métaux lourds. J'en ai parlé un jour en aparté avec un responsable des services techniques qui m'a dit : « J'ai vu l'étude, c'est du grand n'importe quoi. » Il suffit de faire un forage perpendiculaire pour faire entrer de l'eau en amont et qu'elle sorte en aval, tout simplement. Cela ne coûterait pas une fortune et cela permettrait aux bateaux d'accéder à la halte fluviale de manière sereine.

Ensuite, quid du personnel puisque les bateaux ont en général une VHF, mais il faut un téléphone avec quelqu'un de l'astreinte qui donne le code puisqu'une fois que nous sommes à la halte fluviale, il faut pouvoir en sortir pour aller au restaurant et visiter notre belle ville. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.— Pour votre information, vu que vous avez travaillé au positionnement de la halte fluviale, vous n'avez peut-être malheureusement pas bien travaillé sur son positionnement avec nos prédécesseurs. Aujourd'hui, la halte fluviale pose un problème d'ensablement et le désensablement coûte à peu près 150 000 € tous les trois ans. Cela coûte excessivement cher pour le peu de personnes qui viennent et notamment pour l'arrivée de bateaux. Nous travaillons à déplacer la halte fluviale pour ne pas être dans cet endroit ou bien avec des techniques adaptées. Il peut y avoir un creusement d'un tuyau dans la halte, c'est possible aussi, mais cela a un coût important aussi techniquement. Nous attendons que certaines études soient finalisées pour prendre une décision, notamment et sur le déplacement. Ce que nous avons décidé avec les élus, c'est que nous maintenions une halte fluviale au sein de la Métropole dans le sud de la Métropole et à Givors.

Quand bien même, aujourd'hui, en termes d'occupation, la Métropole indique que cette halte est sous-utilisée, sous exploitée, nous la maintenons car il y a un caractère touristique à Givors par le biais de la halte fluviale et à travers la maison Fleuve Rhône, parc dans laquelle nous sommes ici. D'où le fait de travailler au positionnement au sein de la ville de cette halte.

Voilà pour la complète information de l'ensemble des Givordins.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
35 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER le renouvellement de la convention de gestion de la halte fluviale entre la Métropole de Lyon et la Ville de Givors pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2026 ;
- D'AUTORISER monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents s'y afférant, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et plus généralement à faire le nécessaire pour la mise en œuvre de ladite convention ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

N°26

**MAISON DES PROJETS – QPV DES VERNES RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONVENTION DE
MISE À DISPOSITION**

M. Foued RAHMOUNI.— Dans le cadre de cette délibération, nous vous proposons d'approuver le règlement intérieur de la Maison des projets, un nouvel équipement accessible aux habitantes et aux habitants des Vernes tout d'abord, mais plus largement à l'ensemble des Givordines et des Givordins, un nouveau service proposé à la population. Cette Maison des projets a notamment vocation à informer les habitants sur l'ensemble du projet de renouvellement urbain en cours sur le quartier des Vernes, mais aussi d'accueillir en son sein un certain nombre d'actions ou d'initiatives portées par nos partenaires locaux, par les associations, mais aussi par les habitantes ou les habitants.

Je vous demande, chers collègues, d'approuver le principe de ce règlement intérieur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
35 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER le modèle de convention de mise à disposition de la Maison des projets tel que ci-annexé ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition, avec toute association à but non lucratif ayant des activités d'intérêt général ;
- D'APPROUVER le règlement intérieur de la Maison des projets tel que ci-annexé ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à mettre en œuvre ledit règlement ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à modifier ledit règlement intérieur et ladite convention et ses annexes afin de les adapter aux évolutions techniques des lieux mis à disposition

N°27

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE NAUTIQUE DE GIVORS

M. Loïc MEZIK.— Quelques petits points sont à modifier dans le règlement intérieur du centre nautique. Cela porte principalement sur :

- les conditions d'ouverture et d'accès ;
- l'utilisation de matériel spécifique ;
- les périodes d'ouverture et de fermeture ;
- règles de fonctionnement des différents espaces ;
- mesures d'ordre, de sécurité et d'hygiène ;
- mesures d'exclusion.

Pour résumer, conditions d'ouverture et d'accès, c'est pour la fermeture, par exemple. Auparavant, l'évacuation du bassin se faisait 15 minutes avant la fin. Pour la saison estivale, cela se fera entre 15 et 20 minutes. Cela peut être augmenté à la demi-heure en fonction de la fréquentation. S'il y a une fréquentation plus élevée, forcément, le flux de départ sera plus élevé, donc il faudra commencer l'évacuation un peu plus tôt.

En ce qui concerne l'utilisation de matériel spécifique, principalement, c'était tout ce qui était bouées, brassards gonflables, frites, ballons, etc. C'est une réécriture de tout cela. Cela paraissait logique, que tous ces équipements allaient être utilisés dans le petit bassin et la réécriture du règlement intérieur actuel dit que seuls les dispositifs en mousse sont autorisés dans le grand bassin, par exemple.

Pour l'extension, nous avons rajouté un paragraphe sur potentiellement un arrêté du maire qui peut alourdir les sanctions puisque nous avons voulu faire de l'espace nautique un espace paisible et pour les familles.

Une dernière chose, c'était pour mesdames, une précision pour les tenues de bain. Bien entendu, maillot de bain au-dessus des genoux, c'était déjà le cas l'année dernière. Par contre, un paragraphe a été enlevé, notamment t-shirt, débardeur, etc. En gros, ce que nous autorisons, cette année, c'est que tout ce qui est paréo, short de plage et t-shirt sera autorisé sur les parties extérieures. Il fallait l'écrire pour pouvoir l'autoriser.

Nous vous demandons bien entendu d'approuver ces modifications.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur du centre nautique telles que ci-annexées ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à faire appliquer ledit règlement intérieur.

N°28

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE GIVORS

M. Loïc MEZIK.— Nous partons d'un constat très simple et une alerte de nos associations que je salue encore une fois, l'ensemble de nos associations sportives, et notamment celles qui utilisent des gymnases au quotidien, nous ont fait part de vols. Des dégradations de l'espace ont eu lieu et aussi des comportements inappropriés dans le sens où souvent, nous nous retrouvons avec *praticables de gym*, des tapis de dojo de judo, du karaté, tout ce qui est en intérieur, sale ou dégradé.

En l'occurrence, nous avons modifié le règlement intérieur pour qu'à partir de la saison prochaine, quand des dégradations ou des tapis seront sales, etc., si c'est constaté auparavant, il y aura des sanctions. Quelque chose qui n'était pas écrit dans le règlement intérieur qui semble pourtant logique et qui était logique quand j'étais plus jeune, c'est que quand nous entrons dans un gymnase, nous entrons avec des chaussures extérieures, elles peuvent être sales, elles peuvent être boueuses, par contre, nous n'allons pas dans les salles, nous ne pratiquons pas du sport avec des chaussures

sales. Toute jeune personne scolarisée, parce que principalement, c'est avec les scolaires que nous avons ce genre de soucis, devra emporter la tenue de sport adéquat avec lui, ce qui paraît logique.

Pour remédier à cela, nous avons mis en place cela et nous l'avons écrit pour pouvoir prendre les sanctions nécessaires si besoin.

Bien entendu, nous vous demandons d'approuver ces modifications.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
35 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications apportées au règlement intérieur relatif aux équipements sportifs telles que ci-annexées ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à mettre en œuvre ledit règlement intérieur.

N°29

REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS DES ACTIVITÉS DE LA RAMA

M. Azdine MERMOURI.— Cette délibération a pour objectif de venir exonérer deux familles givordines de prestations de service à la RAMA, dont leurs enfants n'ont pas pu bénéficier.

Un règlement vient encadrer les motifs de remboursement. Celui-ci ne permettait pas de pouvoir rembourser directement. C'est la raison pour laquelle nous devons passer par une délibération pour pouvoir effectuer ce remboursement à titre exceptionnel.

Pour les présents dans ce Conseil municipal, vous avez les deux familles en question et les motifs associés et le remboursement est lié à une somme totale de 240 €.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
35 voix pour**

DÉCIDE

- D'EXONÉRER totalement par remboursement les familles dont la liste est jointe en annexe pour un montant total de 240 euros.

Conseil municipal du 20 juin 2024

49

- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

N°30

RÉSISTANCE ADHÉSION AU CONTRAT CADRE TITRES RESTAURANT DU CDG69

Mme Laurence FRET.— C'est une délibération sur la mise en place dans la collectivité des titres restaurants à l'attention des agents. C'est un sujet que nous, élus, avons porté, un dispositif que nous avons souhaité mettre à disposition des agents qui le souhaitent. C'est un moyen d'accorder un peu de pouvoir d'achat. Certains pourront critiquer le montant ou la participation et les trouver trop faibles, le fait est qu'ils étaient à zéro jusqu'à maintenant.

Nous avons été très volontaristes sur la mise en place de ces titres-restaurant, même si cela représente un effort financier pour la collectivité dans un contexte budgétaire qui reste très serré.

Nous considérons cela comme une avancée et nous nous félicitons que nos agents puissent en bénéficier selon les conditions rappelées dans la délibération ou encore dans le règlement intérieur travaillé avec soin par notre direction des Ressources humaines que je remercie et qui précise notamment le nombre de tickets attribués selon les différentes formules de temps de travail des agents.

Je vous invite à approuver cette mise en place à compter du 1^{er} juillet 2024.

M. Hocine HAOUES.— C'est déjà un bon début. Il n'y avait rien avant. Sauf que nous sommes une période exceptionnelle de difficulté financière pour les petits salaires, pour les employés, pour les fonctionnaires de catégorie, par exemple. Comment faisons-nous avec 6 € ?

M. LE MAIRE.— Quelle est la question ?

M. Hocine HAOUES.— La question est que nous aurions pu aller plus haut. Ou à la limite, catégorie A, faire un distinguo.

M. LE MAIRE.— Nous en donnons plus en catégorie A, est-ce cela ?

M. Hocine HAOUES.— Faire un panachage, je ne dis pas peut-être 9 € ou 12 € pour tout le monde aurait peut-être été un peu compliqué, mais faire un échelonnement suivant la catégorie des salariés.

M. Fabrice RIVA.— Pour rebondir sur ce que vient de dire M. HAOUES, ce n'est juste pas possible que nous donnions plus ou moins à une personne en fonction de sa catégorie.

M. LE MAIRE.— Tout est possible, Monsieur RIVA, mais ce n'est pas ce que nous allons va faire parce que nous allons voir un traitement équitable auprès de l'ensemble de nos agents.

Monsieur HAQUES, je ne veux pas faire de polémique. Un écrit de mes prédécesseurs date de 2015, dans lequel des tickets-restaurant étaient promis aux agents municipaux. Je tiens à rappeler ce fait. Que 6 € ne soit pas suffisant, je l'entends, mais c'est un début. Cela va coûter à la collectivité 170 000 € par an, ce qui va faire un gain pour l'agent de 800 € à l'année. Sur l'année, 6 € est un gain supplémentaire de pouvoir d'achat de 800 €. Ce n'est pas rien, ce n'est pas anodin. Nous devons passer cette délibération au mois de février. Nous ne l'avons pas passée car, pour être en transparence, le syndicat qui représente le personnel municipal a refusé. Cette fois-ci, le syndicat s'est abstenu. Je ne voulais pas punir le reste des employés qui voulaient le ticket-restaurant. C'est pour cela que nous le mettons en place et il sera mis en place dès le 1^{er} juillet.

Je crois que c'est une avancée sociale. Il faut la prendre en tant que telle. C'est un effort important de la part de la majorité, mais vraiment très important en cette période de difficulté budgétaire parce qu'aujourd'hui, nous venons de faire cela au moment où nous sommes le plus contraints financièrement. C'est aussi une manière d'accompagner, d'aider de nos agents.

Je partage sur la question des catégories C qui ont de faibles salaires au vu de la conjoncture et aujourd'hui, il faut plus les accompagner. Il y a eu des aides, mais malheureusement, en l'état actuel de nos finances, nous ne pouvons pas aller au-delà. En tout cas, nous cherchons à trouver les bons points d'équilibre pour pouvoir y aller sans augmenter les impôts des Givordins.

Aujourd'hui, je me félicite ce soir que nous ayons tenu notre promesse, car depuis notre arrivée, nous avons dit que nous allions mettre en place les tickets-restaurant dans notre collectivité. Chose que nous faisons ce soir et je m'en félicite si nous voulons bien voter cette délibération. En tout cas, c'est cela, nous leur avons promis il y a tellement longtemps, ils pensaient même que c'était une arlésienne, tellement que nous leur avons promis.

Après, nous pouvons discuter. 6 €, je peux entendre que cela ne soit pas suffisant vu le prix actuel d'un repas, mais nous démarrons, nous essayons de faire cet effort. Nous intégrons la démarche de nos agents pour qu'ils puissent aussi consommer dans les restaurants givordins. Derrière, cela vient participer à l'activité économique de notre ville.

Voilà ce que je voulais dire et puis je me félicite de cette avancée sociale pour nos agents.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je vais passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

[Givors en Grand 2021 montre vouloir ne pas prendre part au vote]

M. LE MAIRE. - Bravo, l'avancée sociale.

Par moment, certains votes sont incompréhensibles et puis venant de ce bord. Vous l'expliquerez aux Givordins, au personnel, mais c'est votre choix et je le respecte.

Quand c'est une avancée sociale quand bien même qu'elle serait minime, je veux le dire clairement, quand nous défendons des idées de gauche – vous, encore plus, Monsieur YOUSFI – quand vous demandez des augmentations, et que nous venons participer à +170 000 € par an pour la collectivité dans le budget communal, et que vous vous absteniez, écoutez-moi, je ne vous comprends pas. Je ne comprends pas la position.

Intervention hors micro de M. Abdel YOUSFI.

M. LE MAIRE.– Qu'elle soit dérisoire... Voulez-vous que je vous augmente les impôts ? 800 € par an, c'est dérisoire ?

Intervention hors micro de M. Abdel YOUSFI.

M. LE MAIRE.– Entre rien et 170 000 €.

Intervention hors micro de M. Abdel YOUSFI.

M. LE MAIRE.– Je vous dis juste qu'à un moment donné, il faut aussi de la cohérence, savoir comment nous faisons des avancées sociales. Vous êtes syndicaliste, vous savez exactement ce qu'il en est. Aujourd'hui, là vous êtes dans la position d'élu, cela veut dire responsable, cela veut dire que nous devons décider pour les uns et pour les autres. Là, je trouve, je vous le dis, mais en toute amitié, il n'y a aucune méchanceté. Je veux bien comprendre certaines choses, des désaccords, quand vous exprimez le fait que ce n'est pas suffisant, je vous dirais, moi le premier, j'abonderais dans votre sens, ce n'est peut-être pas suffisant. Mais c'est une première marche.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE.– S'abstenir, cela veut dire aussi quelque chose sur les avancées sociales pour les agents. Je dis juste, quand cela vient de la gauche, cela m'embête aussi et surtout quand nous essayons de porter dans l'espace public et d'autant plus que vous êtes candidat aux élections législatives. Aujourd'hui, la question du pouvoir d'achat est centrale le 30 juin et le 7 juillet. Par votre acte d'abstention, je pense que vous vous mettez une balle dans le pied. Je vous dis cela comme cela. Excusez-moi d'avoir réagi comme cela, mais je ne comprends pas certains positionnements.

Mme Solange FORNENGO.– Aujourd'hui, nous traversons une période où la politique est au cœur des sujets qui devraient intéresser les Français. L'Union populaire est censée permettre à la gauche et aux Français d'aller de l'avant et là, avec ces prises de position, je crois que nous faisons un sacré retour en arrière. Sans doute, nous soutenons une politique passée qui n'a plus lieu d'être. Réveillez-vous, je vous en prie.

M. Fabrice RIVA.– Pour le coup, Monsieur le Maire, je vous suis, mais complètement ainsi que la majorité. Je suis entrepreneur, j'ai un salarié. Nous payons, nous cotisons, nous n'avons pas droit aux tickets-restaurant. Je ne suis pas jaloux, je suis très content. Vous voyez, mon salarié, tous les jours, je lui offre à manger, je le paie parce que c'est mon normal, un employé qui travaille bien.

Comme fait Monsieur le Maire, nous l'aidons. Alors, même que si ce n'est que 6 €, c'est quand même 800 € par an. Pour le coup, je suis content de payer les impôts à Givors pour aider nos fonctionnaires, car ils le méritent tout simplement.

M. Abdel YOUSFI.— Cela nécessite une réponse. Monsieur RIVA, je ne suis pas contre l'augmentation du pouvoir d'achat, bien au contraire, contrairement à vous. C'est clair et c'est dit. Aujourd'hui, pour expliquer plus clairement la chose, ce n'est pas que nous sommes contre justement cette mise en place, bien au contraire nous y sommes favorables, mettez cela dans votre tête, Monsieur RIVA, une bonne fois pour toutes. Nous y sommes favorables, mais le montant n'est pas assez conséquent. C'est peut-être pour cela, parce que j'ai échangé quand même avec le syndicat SAFPT qui s'est abstenu dans cette même démarche. Aujourd'hui, nous ne sommes pas contre la mise en place de ce ticket-restaurant, mais le montant est trop faible. Dans ce cadre-là que nous demandons une augmentation et une révision de ce montant qui permettrait une amélioration du pouvoir d'achat.

Monsieur RIVA, arrêtez vos baratins.

M. LE MAIRE.— Le baratin, pour une fois, ce n'est pas du côté de Monsieur RIVA.

Mme Delphine PAILLOT.— Je vais remettre les pendules à l'heure, juste sur le syndicat. Quand nous avons fait les CT, le syndicat n'a pas discuté la cotisation de 6 €. Ils ont voté contre tout de suite. Il n'y a pas eu de débat social, il n'y a rien eu.

Intervention hors micro

Mme Delphine PAILLOT.— Le SAFPT, nous voulons bien entendre les choses, mais nous étions dans un débat social, mais ils ont voté contre directement. C'est pour cela que je ne comprends pas votre réaction. Monsieur le Maire remet sur la table en plus le ticket-restaurant avec encore une fois une abstention du SAFPT. Je ne comprends pas votre réaction.

M. Foued RAHMOUNI.— Dans la lignée de ce que vient de dire l'ensemble des collègues, nous sommes une ville populaire. Dans le cadre de votre candidature aux prochaines élections, vous vous gargarisez et dans un slogan que nous pouvons partager pour un certain nombre. Un ouvrier à l'Assemblée, c'est aussi de garder ce lien avec les habitantes et les habitants. Cracher sur 800 € pour des fonctionnaires, cela me paraît quand même assez déplacé. Nous pouvons discuter du fait que, pourquoi pas, et c'est ce que vient de dire ma collègue Madame PAILLOT avec le syndicat, s'il y avait velléité à peut-être construire les choses sur un certain nombre d'années, pourquoi pas. Il s'avère que la discussion n'a jamais été possible. À un moment donné, pour avoir un échange, il faut que nous soyons deux, mais encore faut-il qu'en face, il y ait le répondant.

Pour terminer, je crois que cela a été déjà dit, mais pour les Givordines et les Givordins qui nous écoutent, nous sommes là en train de corriger une inégalité que l'ancienne maire, Madame CHARNAY, avec laquelle vous vous êtes présentés lors des dernières élections, avait

promis aux fonctionnaires en 2017 la mise en place de ces tickets-restaurant. Elle a eu trois ans pour le faire, elle ne l'a jamais fait. Cela nous a pris plus de temps que ce que nous aurions voulu pour un certain nombre de raisons, mais nous avons fini par le faire parce que nous nous y étions engagés. Là, très honnêtement, lorsque nous portons le programme du Front populaire, aller dire aux gens que 800 € ne sont pas assez, alors que 800 €, ce sont : des vacances, l'accès à la culture, mieux manger et se soigner, très honnêtement, je trouve quand même le positionnement assez curieux pour ne pas dire autre chose.

Mme Solange FORNENGO.— Pire que cela, Monsieur RAHMOUNI, si je puis dire encore parce que ce qui m'épate le plus là-dedans, c'est le manque de logique, de cohérence qui plus est, de le part d'un candidat aujourd'hui qui devrait représenter autre chose et porter une autre parole. Monsieur YOUSFI, si aujourd'hui vous n'avez dans cette assemblée une majorité qui vote cette délibération, vous privez tous les salariés de la Ville de 800 € par an, tout cela sous prétexte que 6 € ne sont pas suffisants. Vous aviez à peu près autour de cette table un accord qui reconnaît que cette somme peut dans un premier temps paraître faible, comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est un premier palier, une première marche. Mais prendre le risque de priver l'ensemble des salariés de cette Ville d'un gain de 800 €, franchement, c'est une aberration totale venant de votre part. J'aurais compris venant de n'importe qui d'autre, mais vous en restez les bras ballants.

Mme Laurence FRETLY.— Je suis surprise, autant que je ne sais pas que vous ayez eu des échanges avec l'organisation syndicale, bien vous en fassiez. Nous les avons rencontrés. Depuis le début, je l'ai dit dans mon intervention préalable, c'est nous qui avons porté les titres-restaurant. Depuis le début, nous leur avons dit : « Nous sommes là. » Mais Monsieur, ils ont donné une opposition de principe dès le début, ils ont négocié rien du tout, ni le montant, ni la participation, ni la différence entre les catégories, rien ! Au dernier, c'est sorti du chapeau, « Nous nous abstenons parce que ce n'est pas assez. »

Intervention hors micro

Mme Laurence FRETLY.— Quand vous voulez grimper des étages, il y a des escaliers, il y a des marches, mais je suis ravie d'apprendre que nous aurons certainement des négociations ensuite pour continuer à améliorer cela. L'incompréhension est vraiment totale.

Intervention hors micro

Mme Dalila ALLALI – Je voudrais conclure en disant que j'espère que nous ayons des résultats prochains qui seront magnifiques et qui permettront que nous puissions augmenter les salaires et les tickets-restaurant. Je vous invite tous, Givordines, Givordins à ne pas vous abstenir lors des 30 juin et le 7 juillet et de faire surtout le bon choix.

M. Hocine HAQUES.— Juste pour dire que dans cette assemblée, nous représentons nos concitoyens, mais les employés sont quand même des citoyens et nous sommes réceptacles de leur

parole. Quand un syndicat ou une organisation syndicale me fait part de ses difficultés, j'en fais l'écho ici. Ce que nous avons entendu, c'est cela, c'est que pour eux, 6 € ne sont pas suffisants. Ils auraient pu négocier un échelonnement catégorie A, B, C ou que sais-je ou discuter. Je ne sais pas ce qui s'est passé pour la discussion.

M. LE MAIRE.— Les CST sont publics, c'est-à-dire que les comptes-rendus des CST sont publics. Cela veut dire, vous les demandez, vous les avez et vous verrez exactement comment ces rapports sont discutés. Monsieur HAOUES, ce qui me désole, je le dis en toute amitié, vous avez dit, que vous puissiez avoir la parole des agents, ce qui est tout à fait légitime, mais qu'à un moment donné, ici, dans cette assemblée, nous sommes là pour représenter l'ensemble de la collectivité au nom du peuple givordin. Vous vous rendez compte de ce que nous venons d'entendre dans ce Conseil. C'est que l'aile gauche, ce que vous représentez, vous, messieurs, vous venez de dire ici dans ce Conseil : « Nous ne voulons pas d'avancée sociale ». C'est le message que vous envoyez. Faites ce que vous voulez, mais vous refusez une avancée sociale qui a été promise.

Monsieur RAHMOUNI a parlé de Madame CHARNAY, mais cela date de 2015, même d'avant, mais les premiers écrits datent de 2015. Mais c'est bien avant que les employés municipaux ont demandé le ticket-restaurant et que cette avancée sociale, quelque part, parce que si nous vous accompagnions, je vous le dis, nous l'avons dit tous ici, je le fais aussi en fonction d'un budget sans augmenter les impôts. Vous dites qu'il faut plus. À un moment donné, messieurs, je vous rappelle les débats que nous avons eus au mois de mars dernier lors du vote du budget. Je vous le rappelle, vous me le dites, quel endroit, qu'est-ce que je coupe, quel service j'arrête pour peut-être augmenter les tickets-restaurant ou bien il faut que j'augmente les impôts ?

Nous avons dit que nous n'augmentions pas, la constante était de ne pas augmenter les impôts. C'est ce que nous avons dit aux Givordins. Tout cela, comme nous faisons, comme nous organisons le budget. Il faut que nous soyons cohérents, collectivement. Pour des élus dont je me sens plus ou moins proche, avoir une telle position en cette période trouble, cela me fait mal au ventre. Je vous le dis comme cela. Même si symboliquement, vous êtes sur une abstention, une position pareille me fait mal au ventre parce que cela ne nous grandit pas. Nous ne pouvons pas tenir un discours.

Savez-vous à quoi nous jugeons un homme ? C'est à ses actes et ces actes, c'est au budget. Non pas à ses paroles. Nous pouvons tenir tous les plus beaux discours sur le pouvoir d'achat, mais le pouvoir d'achat se voit sur le vote aujourd'hui. Concrètement, c'était cela qui vous était demandé. C'était sur cette délibération, c'était une histoire de pouvoir d'achat. Il n'y avait pas une histoire de 6 €, ce n'est pas assez, nous pouvons nous le dire, c'est noté au Conseil. Moi-même, je conçois que ce n'est pas suffisant, mais c'était le premier palier sur lequel nous pouvions aller sans toucher aux grands équilibres budgétaires de la commune. Si vous n'arrivez pas à l'assimiler ou à le comprendre, c'est dommage. J'en reste là et je vous propose que nous passions au vote.

Intervention hors micro

M. Hocine HAOUES.— C'est qu'aussi les petites gens ne sont pas entendus ni écoutés. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans les instances de la ville.

M. LE MAIRE.— Comment pouvez-vous dire cela ? Monsieur HAOUES, nous rajoutons 800 € de pouvoir d'achat, je vais le dire avec des guillemets de chaque côté parce que je trouve que c'est un manque de respect, mais je pense que vous ne le disiez pas dans cet esprit.

« Les petits gens », je vais dire, les bas salaires, que sont-ils, entre 0 et 800 € ? 800 € pour mieux manger, c'est cela les tickets-restaurant, c'est d'avoir la capacité de mieux manger. Cela dégage de l'argent pour pouvoir faire du loisir, partir en vacances, c'est-à-dire au lieu de mettre cet argent, aujourd'hui, sur quoi prennent-ils ? Peut-être sur leurs loisirs peut-être, sur leurs vêtements, sur la culture, ils prennent tout cela. Là, vous dites à un agent avec un faible salaire : « Vous allez avoir 800 € de plus », c'est de l'argent qu'ils mettront ailleurs peut-être et plus facilement dans la culture, dans les loisirs, dans les vêtements ou bien dans le sport ou ailleurs.

Je vous propose de passer au vote.

Mme Solange FORNENGO.— Je suis tellement en colère devant ce manque de cohérence, devant cette façon dangereuse de jouer avec le feu. Que feriez-vous, Monsieur HAOUES, si nous décidions de retirer cette délibération ? Allons-y, privons-les de 800 € de plus par an. Que feriez-vous ? Que diriez-vous ?

M. Hocine HAOUES.— Ce n'est pas ce que nous avons demandé.

Mme Solange FORNENGO.— Si, vous vous abstenez, vous ne votez pas.

M. Hocine HAOUES.— Vous avez la majorité.

Mme Solange FORNENGO.— Oui, c'est gentil.

M. Hocine HAOUES.— Nous avons quand même la liberté de choix.

Mme Solange FORNENGO.— Vous êtes dans une pure position politique. C'est la politique du passé.

M. LE MAIRE.— C'est regrettable.

Je vous propose de passer au vote.

Intervention hors micro

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

C'est voté à l'unanimité. Je vous en remercie. En toute franchise, c'est très intelligent, cela renvoie une autre image globalement. Cela montre que le débat peut apporter quelque chose.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE.— D'accord. Nous le prenons comme cela. Nous ne nous arc-boutons pas sur nos positions, les uns et les autres. Nous sortons grandis dans ce débat. Je salue le fait d'avoir fait évoluer la position, ne pas de la changer, mais de faire évoluer. Nous pourrions ramener à discuter peut-être sur ce tarif et continuer à améliorer.

Intervention hors micro

M. Ali SEMARI - Deux syndicats en ville jouent un rôle malsain.

M. LE MAIRE.— Il n'y en a qu'un seul, maintenant, c'est le SAFPT.

M. Ali SEMARI - Il y en avait deux au départ.

M. LE MAIRE.— Il y avait la CGT et le SAFPT, mais aujourd'hui, il n'y a que le SAFPT.

M. Ali SEMARI - Les pendules sont remises à l'heure parce que quelques divergences ont eu lieu entre les personnels.

M. Abdel YOUSFI - Je félicite tout le monde d'avoir pu débattre sur le sujet parce que c'est un sujet à l'écoute au niveau de nos concitoyens qu'il y avait nécessité d'une clarté sur le sujet, comment nous nous étions arrivés là. J'en félicite tout un chacun. L'objectif est là, il est atteint et nous pouvons tous nous en féliciter.

M. LE MAIRE.— Merci à tous et pour cet échange.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
35 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Givors au contrat cadre titres restaurant proposé par le cdg69, selon les modalités mentionnées ci-dessus ;
- D'APPROUVER le montant de droits d'entrée dans le contrat fixé à 800 euros ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer le règlement intérieur, la présente convention avec le cdg69 ainsi que ses avenants et tout document afférent ;
- DE DIRE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront inscrites au budget.

N°31

DEMANDE D'AGRÉMENT AU TITRE DU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Mme Laurence FRET.— C'est un dispositif – mais ce n'est pas la première fois que nous avons ce genre de délibérations – qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans pour s'engager auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une collectivité notamment. La Ville de Givors souhaite créer un poste de service civique pour participer au développement des actions en faveur du développement durable et de la transition écologique. Ce jeune serait tutoré par la chargée de mission transition écologique de la Ville qui l'accompagnera dans ses missions. Une indemnité est versée en partie par la Ville et l'autre par l'État.

Nous vous demandons d'approuver la création de ce poste de service civique.

M. Ali SEMARI.— Je voulais savoir quel service de la Ville va piloter ce dispositif.

M. LE MAIRE.— Transition écologique, c'est la thématique environnement.

M. Ali SEMARI.— Est-ce en cours ?

M. LE MAIRE.— Une fois que nous aurons voté, nous allons demander l'agrément pour pouvoir recruter pour sensibiliser autour du tri, des déchets, des biodéchets et du textile, promouvoir les actions de la biodiversité et puis animer des ateliers auprès des jeunes publics. Voilà la mission qui aura lieu. Il sera auprès de Madame BARBEY, notre chargée de mission transition écologique.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création d'un poste de service civique sur la thématique environnement ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à renouveler la demande d'agrément auprès de l'agence de service civique et à signer tous les documents afférents ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget communal.

N°32

EMPLOIS NON PERMANENTS

Mme Laurence FRETU.— Là aussi, c'est une délibération dont vous avez l'habitude, des emplois non permanents qui peuvent être pour des recrutements temporaires sur des emplois qui ne sont pas permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité.

Ces emplois seraient créés à compter du 26 août 2024 et ils ne sont potentiellement pas tous pourvus comme habituellement. C'est pour faire face à ces accroissements d'activités. Agent d'entretien, correspondant scolaire et agent de crèche volant.

Il vous est demandé d'approuver la création de ces emplois non permanents.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création des emplois non permanents décrits ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°33

TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Laurence FRETU.— Habituelle aussi maintenant pour que nous puissions modifier en fonction de l'évolution d'une mission des postes pourvus au sein de nos services.

Des suppressions d'emplois sur des postes qui n'ont plus lieu d'être et qui ne sont plus occupés, créations d'emplois qui paraissent correspondre à l'activité que nous souhaitons. Là, en l'occurrence, ce sont deux agents des écoles maternelles, des directeurs, accueil de loisirs périscolaire et une infirmière EAJE.

Des évolutions liées dans le cadre des recrutements et des mobilités internes. Ils vous sont décrits ici à la direction des Affaires culturelles et à la petite enfance.

Pour ce qui est des contrats de trois ans qui sont des postes qu'il est possible d'ouvrir à des contractuels sur certains emplois. En l'occurrence ici, un instructeur urbanisme et un gestionnaire des marchés publics.

Il est proposé d'approuver les modifications de ce tableau des effectifs et des emplois.

M. LE MAIRE.— Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA ; Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

M. LE MAIRE.— Le projet n° 34 est retiré et je vais m'en expliquer. C'est un vœu que vous avez présenté, Monsieur RIVA, qui était un vœu demandant la constitution de partie civile du maire de Givors dans l'affaire de l'attaque de la mairie et la destruction de deux véhicules de police municipale.

M'autorisez-vous à lire les échanges de mails avec mon cabinet ? Car c'est un échange que vous avez écrit, m'autorisez-vous à les lire pour que je puisse bien expliquer à l'assemblée ce qu'il en est.

M. Fabrice RIVA.— Monsieur le Maire, déjà la base, il fallait me prévenir avant que vous retiriez le vœu. Le vœu était assez explicite.

M. LE MAIRE.— Je suis président de séance et de façon réglementaire, je vais vous expliquer pourquoi je le retire.

M'autorisez-vous à lire les échanges que vous avez eus avec mon directeur de cabinet ?

M. Fabrice RIVA.— Non, parce qu'il y a peut-être des choses dans l'instruction de l'affaire. Je vais vous demander de prendre une position claire, Monsieur le Maire. Il a été soumis aux Givordins et à l'assemblée de ce Conseil.

M. LE MAIRE.— C'est pour cela que je vous demande parce que c'est dans le cadre du secret de la correspondance étant donné que c'est avec mon cabinet, et notamment mon directeur de cabinet qui est derrière.

Vous avez échangé par mail dans lequel le cabinet vous disait explicitement et très clairement que de toute façon, quoi qu'il en soit, la Ville se portait partie civile au vu des événements et que votre vœu n'avait aucun objet.

Nous vous demandions de le retirer et vous avez voulu le maintenir. Je vous explique juste que dans la démarche que nous engageons avec la Ville, à chaque fois qu'il y a eu un incident, la ville s'est portée partie civile.

Prise de parole en même temps.

M. LE MAIRE.– Vous ne voulez pas que je lise les échanges, maintenant je vais m'expliquer.

Là-dessus, je vais expliquer de façon très claire pourquoi je retire ce vœu.

Pour la simple et bonne raison qu'il est sans objet.

À partir du moment où ce vœu demande à ce que nous nous constituions partie civile, que la Ville s'est déjà constituée partie civile, donc il n'a pas lieu d'être. C'est un vœu qui n'a plus aucune valeur conformément aux jurisprudences qu'il y a.

Je trouve que votre démarche, je vais le dire comme cela parce qu'en cette période, là aussi, elle est un peu politicienne et inutile pour faire croire aux Givordins que nous n'agissons pas, mais nous agissons. À chaque fois, nous avons agi et notre main n'a pas tremblé pour agir, notamment contre les actes délictueux qui se passent dans notre commune et à l'encontre de notre collectivité. J'ai toujours agi et j'ai toujours agi dans ce sens.

Après, vous confondez deux choses, c'est-à-dire que dans votre message, vous avez parlé de travail d'enquête. Je vais vous dire en termes de droit comment les choses se passent. La police enquête sous l'autorité du Procureur. À partir de là, c'est le Procureur qui va désigner les auteurs, et ce n'est pas la police. À partir du moment où son enquête désigne les auteurs, il nous demande de nous constituer partie civile. Cela veut dire que vous nous interrogez de nous constituer partie civile avant même que le Procureur ne nous interpelle. C'est ce que vous avez fait en tout cas. Nous attendons à chaque fois que le Procureur nous demande de nous constituer partie civile, car il y a un accusé et à partir de là, nous nous sommes constitués partie civile la semaine dernière. À ce titre, votre vœu n'a plus aucune utilité et en termes de jurisprudences également, n'a plus aussi aucune valeur.

À ce titre-là, je retire ce vœu parce qu'il n'a pas de sens. Quand je vous dis que votre démarche est politicienne et n'apporte rien ni à ce Conseil, ni aux Givordins, ni aux Givordines, c'est car vous essayez de faire croire que nous ne faisons rien pour la sécurité de nos biens et des personnes à Givors à travers cette tentative de vœu. C'est là où c'est malhonnête et malintentionné de votre part. Là-dessus, je n'irai pas sur ce jeu. Je vous dis juste qu'à un moment donné, comment les choses se passent avec les procédures. C'est le Procureur qui identifie les auteurs, c'est lui qui poursuit et c'est lui qui nous avise de nous porter partie civile, ce n'est ni le commissariat ni un enquêteur qui nous avise de nous porter partie civile, c'est au Procureur.

C'est la démarche et elle est toujours la même. C'est cette démarche que nous poursuivons à chaque fois. Là, le Procureur nous a signifié qu'il y a des auteurs, qu'il les connaît, et il nous demande de

nous porter partie civile, c'est ce que nous avons fait. Votre vœu n'a plus d'objet, donc il n'a plus de sens. Il a juste un sens plutôt machiavélique et politicien qui, malheureusement, venant de votre part, ne nous surprend pas.

Je le regrette.

C'est pour cela que je voulais lire les échanges avec mon cabinet, ce que vous n'avez pas voulu, pour être factuel. Mon cabinet vous a dit, mais Monsieur, vous vous posez la question et nous vous répondons en toute transparence. Vous avez posé la question : la Ville se porte-t-elle partie civile ? Mon cabinet vous a répondu très clairement : « Oui, nous sommes partie civile » et vous avez dit : « Non, mais je maintiens encore mon vœu ». Je trouve cela dommage. Dans une relation transparente et en confiance, vous pouvez aussi croire le fait que derrière, nous nous portons partie civile et puis vous allez pouvoir le voir parce que les procès vont commencer dès la semaine prochaine et pour certains, à l'automne.

Voilà pour ce qu'il en est de ce vœu que je retire.

Nous sommes arrivés à la fin de ce Conseil municipal.

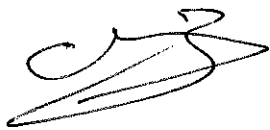
Avant de lever la séance, je vous propose de vous dire que le prochain Conseil municipal aura lieu le 26 septembre. Je vous souhaite à tous, les 28 et 29 juin, de passer un moment agréable aux concerts et ensuite il y a le 30 et le 7 juillet de voter bien et d'être assesseur. Demandez aux partis de nous envoyer aussi du monde. Sur Givors, nous avons besoin d'assesseurs. Je le disais, Monsieur YOUSFI, vous n'étiez pas là pour le 7 juillet. Il y a une adresse élection, sinon vous appelez le cabinet. Nous avons besoin du monde pour tenir les élections puisque nous sommes en période de vacances.

Je vous souhaite à tous, pour ceux que je ne reverrai pas, de bonnes vacances.

Merci à tous et au 26 septembre pour le prochain Conseil municipal.

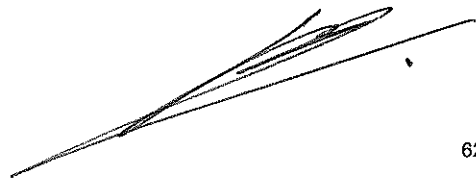
(La séance est levée à 21h50)

Mohamed BOUSSELLABA,
Maire de Givors



Conseil municipal du 20 juin 2024

Alipio VITORIO,
Secrétaire de séance



62